



LE DEVOIR

Brevetons plantes et animaux

*Nous devons garder
notre niche dans
l'économie mondiale,
disent des experts*

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

Les pressions se font de plus en plus fortes pour que les plantes et les animaux puissent être brevetés au Canada. Le Comité consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB) vient à son tour d'en faire la recommandation dans son rapport final qu'il remettrait hier au gouvernement fédéral. La raison principale motivant cette position: le Canada n'a d'autre choix que d'emboîter le pas aux autres pays industrialisés, tels que les États-Unis, le Japon et les membres de l'Union européenne — qui ont légalisé cette pratique — s'il veut garder sa niche dans l'économie mondiale.

Le Canada accorde déjà des brevets sur le matériel génétique (séquence d'ADN et gènes) d'origines végétale, animale et humaine ainsi que pour des organismes unicellulaires tels que des bactéries, certains champignons et algues. Mais les formes de vie supérieures, telles que les plantes et les animaux, ne sont pas brevetables au pays. C'est justement pour cette raison que l'université Harvard, qui désire obtenir un brevet pour son «oncosouris» (cette souris prédisposée au cancer en raison des modifications génétiques dont elle a fait l'objet), en appelle actuellement auprès de la Cour suprême du Canada.

Bartha Maria Knoppers, présidente du groupe de travail du CCCB qui s'est penché sur cette question de la propriété intellectuelle, croit que le Canada doit harmoniser ses politiques relatives aux brevets avec celles des autres pays. «De l'avis du CCCB, plus les lois et les règlements canadiens ressembleront à ceux des principaux partenaires commerciaux du pays, meilleures seront les perspectives du secteur de la biotechnologie au sein de l'économie canadienne.»

Ce pas en avant doit toutefois s'accompagner d'importantes restrictions, prévient-elle, restrictions qui pourraient figurer comme autant de nouvelles dispositions à la Loi sur les brevets.

D'entrée de jeu, le conseil insiste

VOIR PAGE A 10:
BREVETS



Quincaillerie futuriste



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'heure était aux derniers préparatifs hier, à la veille des premières séances d'essais libres au Grand Prix du Canada sur le circuit Gilles-Villeneuve de l'Île Notre-Dame. Alors que les mécanos de l'écurie McLaren se transformaient en personnages du futur pour répéter leurs ravitaillements en course avec le pilote David Coulthard, d'autres donnaient plus modestement un dernier coup de pinceau aux murets de protection et astiquaient une dernière fois les sièges des gradins or.

La F1 donne-t-elle le mauvais exemple?

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

À n'importe quel autre moment et en n'importe quel autre endroit, on y trouverait matière à multiples condamnations publiques. Difficile d'imaginer, en effet, un événement regroupant autant de maux habituellement combattus dans les sociétés dites civilisées que le Grand Prix du Canada à Montréal: jeu avec la mort, vitesse, pollution, richesse ostentatoire, bruit...

«Il ne faut pas chercher la logique derrière la fascination qu'exerce la Formule 1 sur les gens, estime le docteur René Lord, lui-même grand amateur de course automobile et responsable de l'hôpital de piste du circuit sur lequel les bolides effectueraient leurs premiers tours ce matin. Ça se situe au niveau des émotions. Ce sont tous les sens qui sont stimulés.»

Mieux placé que n'importe qui pour mesurer le danger que courent à chaque épreuve les pilotes, il refuse de croire que l'on puisse s'intéresser au sport dans le seul espoir d'assister en direct à un accident tragique. «C'est certain que le fait qu'il y ait un risque met du piquant dans l'affaire, mais personne ne peut souhaiter qu'un pilote se tue ou se blesse gravement.»

À la Sûreté du Québec, on dit ne pas avoir cherché à mesurer le type d'impact que peut avoir la tenue d'un événement comme le Grand Prix sur le comportement

des simples automobilistes. On aurait tout de même constaté que les automobilistes avaient tendance à conduire bien vite à la sortie du circuit de Deux-Montagnes lorsque des épreuves y sont organisées.

«Même si on travaille fort toute l'année pour convaincre les gens de conduire prudemment sur les routes, on peut s'attendre à ce qu'il y ait des gens qui essaient de mettre en application ce qu'ils auront vu au Grand Prix, commente un porte-parole, Gérard Carrier. Ce ne serait pas la première fois que l'on verrait des gens grimper dans les arbres après avoir vu un film de Tarzan. Ce sera à nous de nous assurer de réduire leurs ardeurs. Les bouchons [de circulation] sur le pont Jacques-Cartier, à la sortie du circuit, feront le premier travail.»

À l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), on avait justement choisi cette semaine pour alerter l'opinion publique sur les effets néfastes de l'automobile en matière de smog et de réchauffement de l'atmosphère. «Disons qu'on tombe mal», est bien forcé de constater son président, André Belisle.

«On ne peut faire abstraction de l'attrait qu'exerce l'automobile sur les gens, commente-t-il. Un événement comme le Grand Prix du Canada rapporte beaucoup à l'économie montréalaise. La Formule 1 permet aussi une certaine évolution technologique qui

VOIR PAGE A 10: F1

Lire aussi en page B 6

■ Schumacher demeure convaincu
que sa victoire controversée en Autriche
n'entachera pas sa réputation



Levine veut recruter des médecins à l'étranger

*Le Collège
des médecins attend
toutefois le ministre
de pied ferme*

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le ministre délégué à la Santé, David Levine, veut créer une agence de recrutement de médecins à l'étranger en vue d'en faire l'une des solutions à long terme à la pénurie qui frappe le Québec à l'heure actuelle. Une telle agence serait responsable du recrutement des médecins mais également de leur installation, voire de leur intégration au Québec. M. Levine compte en discuter sous peu avec le Collège des médecins.

«La première étape devra être une rencontre avec le président du Collège des médecins, Yves Lamontagne», a convenu le ministre Levine en entrevue au Devoir. «Comme pour les infirmières, il s'agit de recruter davantage de médecins à l'étranger, notamment dans les pays francophones.»

L'agence envisagée par le ministre Levine prendrait en charge les questions liées à l'immigration, au logement, à l'établissement d'un environnement confortable ainsi qu'à une aide à l'intégration de ces médecins à la vie québécoise. Ce serait une façon de faire totalement inédite au Québec, qui n'a pas toujours eu bonne réputation dans ce domaine.

«Avant, quand on faisait venir des médecins de l'étranger, a expliqué le ministre Levine, on les laissait tout seuls. Ce ne serait plus le cas désormais.»

Le ministre reconnaît qu'il faudra d'abord dialoguer avec le Collège et les fédérations de médecins afin de convenir des mécanismes pouvant faciliter la venue de médecins étrangers. Par le passé, le Collège et les fédérations ont été montrés du doigt à cause de leur appui plutôt vacillant au concept de recrutement

Une agence
verrait au
recrutement et
à l'intégration
des médecins
étrangers
à la vie
québécoise

VOIR PAGE A 10: MÉDECINS

SOMMET DE MONTRÉAL

La Ville gagnera en autonomie

Québec et la Ville de Montréal reverront leur relation d'ici la fin de l'année en signant conjointement un contrat de ville, lequel permettra à l'administration municipale de disposer comme bon lui semblera de l'argent qu'elle recevra du gouvernement.

■ À lire en page A 3

Travaux publics Canada se ferme comme une huître

*Le ministère ne fournit plus
d'information sur les dossiers
de commandite*

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Si le public compte en savoir davantage sur les ratés du programme de commandites, ce n'est pas sur le ministère dont ce programme relève qu'il pourra se fier. En effet, Travaux publics Canada refuse désormais de fournir quelque information que ce soit aux médias. Devant la controverse, l'huître s'est fermée.



Groupaction
ne pourra
plus obtenir
de contrat du
gouvernement

«Tous les dossiers de commandite datant d'avant 2001 sont examinés, et parce qu'ils sont examinés, on ne fournit pas de détails spécifiques», a répondu Denis Paquet, porte-parole du ministère.

Ce silence entourant les commandites payées avec de l'argent public est nouveau. Jusqu'à présent, ce ne sont que les dossiers référés à la GRC qui faisaient l'objet d'un black-out afin, dit-on, de ne pas compromettre les enquêtes policières. M. Paquet n'a pas fourni les motifs de ce silence. «C'est la directive que j'ai du ministère», a-t-il indiqué.

De même, la firme Média I.D.A. Vision, qui s'était fait confier par le gouvernement la gestion de chacune des commandites moyennant des honoraires de 3 %, ne répond plus aux journalistes. Média I.D.A. Vision

VOIR PAGE A 10: COMMANDITES

INDEX

Annonces.....	B 2	Idées.....	A 9
Avis publics.....	A 4	Monde.....	A 6
Bourse.....	B 4	Mots croisés.....	B 2
Cinéma.....	B 8	Météo.....	B 6
Culture.....	B 7	C'est la vie.....	B 1
Économie.....	B 5	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 7



BQ BIBLIOTHÈQUE QUÉBÉCOISE

www.livres-bq.com

Martin Blais
Sacré Moyen Âge!

Le Moyen Âge
enfin revu et corrigé!

256 pages • 10,95 \$

En vente dans toutes les bonnes librairies

• LES ACTUALITÉS •

Ottawa ne
traitera plus
avec
Groupaction

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement fédéral ne fera plus affaire avec Groupaction et sa filiale, La fleur Communication Marketing, deux entreprises sous enquête de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), à cause de leur rôle dans certains contrats du programme fédéral de commandites.

Le gel temporaire imposé par Ottawa, qui s'appliquait seulement au programme de commandites auparavant, s'est étendu à tous les types de contrats qui pourraient être passés entre le gouvernement et ces deux firmes de publicité.

«Pour ce qui est de toutes les activités outre celles du programme de commandites, les propositions, soumissions et applications futures de Groupaction seront refusées», a déclaré le ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, aux Communes hier. Cette mesure sera en vigueur aussi longtemps que la GRC n'aura pas fait la lumière sur les dossiers qui font l'objet d'une enquête.

L'administration Tremblay
un peu plus transparenteFRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Le maire Gerald Tremblay remplira une de ses promesses électorales d'ici la fin du mois. Dans le cadre d'une expérience-pilote, le comité exécutif de la Ville de Montréal siègera en public le 19 juin prochain. Une première à Montréal.

Les journalistes, leur enregistreuse ou leur caméra auront donc la permission d'assister à la séance qui se tiendra exceptionnellement, pour l'occasion, dans la salle du conseil municipal.

Au cabinet du maire, on indique que la rencontre du mercredi 19 juin sera semblable à toutes les autres, en ce sens «qu'il n'y aura pas de set-up particulier, indique le directeur adjoint, Jean-Luc Trahan. Les dossiers à l'ordre du jour cette semaine-là seront à l'étude».

Ce scénario a été privilégié parmi trois possibilités: que les membres du comité exécutif s'en tiennent à l'étude de grands dossiers significatifs, qu'ils étudient les questions hebdomadaires habituelles, ou bien qu'ils fassent un peu des deux. «Nous avons choisi de rendre publique une séance ordinaire du comité exécutif avec tout ce que cela comporte», précise-t-il.

Et ce que cela comporte, ce sont des questions on ne peut plus triviales, comme l'achat de gilets pare-balles pour la police, l'octroi de divers contrats, l'octroi de subventions, les nominations administratives, l'autorisation de dépenses, etc.

«Cela constituera une première étape, après quoi nous ferons un post-mortem afin de tirer les leçons du pilote, ajoute-t-il. On tentera par la suite d'améliorer

l'exercice en réglant, par exemple, les problèmes d'acoustique qui pourraient survenir, l'aménagement de la salle, etc.»

Selon une autre source, on souhaiterait que les séances publiques deviennent une tradition, à raison de deux présentations par année. La Ville étudie les différentes possibilités qui s'offrent à elle, comme l'utilisation des nouvelles technologies pour retransmettre ces deux séances annuelles. Les postes de télévision communautaire pourraient aussi être approchés afin que les citoyens puissent se familiariser avec les réunions du comité exécutif par l'entremise de la télévision.

«La question de la transparence a fait consensus lors du sommet, a indiqué pour sa part le conseiller municipal responsable de la démocratie, Marvin Rotrand. En ce sens, on veut ouvrir à la population les portes du comité exécutif, mais avant il faut voir quels sujets seront traités et comment ça va se faire exactement.»

Lors du Sommet de Montréal qui a pris fin hier, les délégués ont adopté une proposition visant à renforcer la transparence des institutions démocratiques de la Ville de Montréal, comme le comité exécutif. M. Rotrand estime que le temps est venu de revoir le fonctionnement de cette instance à la lumière de ce qui se fait ailleurs, à Toronto par exemple.

Dans la Ville reine, le comité exécutif a laissé la place à des commissions, un peu à l'image de ce qui se fait à l'Assemblée nationale, qui ont chacun un mandat précis: finances publiques, sécurité, etc. Tous les points à l'ordre du jour du conseil municipal doivent absolument transiter par ces commissions, ouvertes au public, avant d'être présentés à l'ensemble des élus du conseil.

La métropole
de la cultureSTÉPHANE
BAILLARGEON
LE DEVOIR

La culture sera identifiée comme un des axes fondamentaux de développement de Montréal dans la future entente qu'entendent signer, d'ici la fin de l'année, la nouvelle ville et Québec. Ce «contrat de ville» permettra de «redéfinir de manière globale et avec de nouveaux moyens» les rapports entre la métropole et la capitale nationale.

Montréal est déjà reconnue (ou définie) comme «métropole de savoir et de culture» dans la Déclaration conjointe des deux parties signée hier, à l'occasion de la fermeture du Sommet de Montréal. Pour Simon Brault, chef de la délégation culturelle à ces états généraux, cette reconnaissance respecte les débats des trois derniers jours et augure bien pour la suite des choses.

«Le thème de Montréal comme métropole culturelle a rallié le sommet, dit-il. L'inscription de ce statut dans le code génétique de la nouvel-

le ville a deux conséquences: d'abord, c'est une question de reconnaissance du rôle fondamental et essentiel de la culture à Montréal; ensuite, il s'agit d'un argument de poids pour aller chercher des moyens concrets pour développer cette métropole culturelle.»

La délégation n'attend d'ailleurs pas la signature du contrat de ville pour réclamer des effets sonnants.

M. Brault, qui est également directeur général de l'Ecole nationale de théâtre du Canada, souhaite voir «rapidement» la hausse du budget du Conseil des arts de Montréal de 1,3 million (donc à 10 millions au total), tel que promis par le maire

Tremblay en campagne électorale. Le projet de Quartier des spectacles — le centre-ville compte 25 000 places dans les salles artistiques de son mini-Broadway — a également suscité beaucoup d'intérêt au sommet. L'idée de développer cet avantage culturel comparatif a reçu l'appui du maire, de la ministre de la Culture et des Communications et du gouvernement du Canada.

SOMMET DE
MONTRÉAL

2002



RADIO

Première Chaîne

Radio-Canada

Chroniques,
information,
sports, finesse d'esprit
et polémiques.

Homier-Roy

En semaine

Réalisation : Louise Carrière

5h

www.radio-canada.ca/radio

Écoutez pour voir.

95.1^{FM}
Montréal

LE DEVOIR

ACTUALITÉS



Christian Rioux

La gauche en panne

Le Québec serait-il moins loin de l'Europe qu'on le croit? C'est ce que laissent penser les difficultés politiques du gouvernement Landry, qui surviennent étrangement au moment où la social-démocratie européenne est elle aussi en crise.

La mondialisation serait donc un phénomène politique. Ceux qui n'y croient pas devraient s'intéresser à la façon dont la gauche européenne a été ébranlée depuis deux ans.

Cela a commencé en Autriche, fin 1999. Le SPÖ y a été expulsé du pouvoir par une alliance réunissant les conservateurs et l'extrême droite. Un an et demi plus tard, l'Italie remerciait la coalition de centre-gauche au pouvoir pour élire Silvio Berlusconi. Le Danemark lui emboîtait immédiatement le pas en novembre 2001. Depuis, le Portugal, les Pays-Bas et la France ont chassé la gauche du pouvoir. Si on se fie aux sondages, les sociaux-démocrates de Gerhard Schröder et le Parti québécois de Bernard Landry ne sont pas en meilleure posture.

De Montréal à Berlin, le moins que l'on puisse dire, c'est que la social-démocratie est en panne.

Presque partout, les gouvernements sociaux-démocrates ont été ou sont sur le point d'être renvoyés à leurs devoirs malgré des résultats économiques souvent excellents. C'est le cas en France et au Québec. Ça l'a été encore plus aux Pays-Bas, où le taux de chômage frise les 3 %.

Le problème de la social-démocratie serait donc à chercher ailleurs. Pour plusieurs, il résiderait dans l'achèvement même du projet social-démocrate, doublé de l'incapacité des partis qui la représentent à rejoindre les nouvelles populations démunies ou marginalisées.

Les Québécois ne s'en rendent pas compte mais ils ont l'un des États-providence les plus évolués au monde. Même la France, connue pour ses mesures sociales, a un système de santé moins universel et moins gratuit (à cause d'un ticket modérateur qui décourage les plus démunis de consulter un médecin). Son régime fiscal est aussi l'un des plus inégalitaires d'Europe.

On n'a pourtant vaincu la pauvreté ni au Canada ni en Europe. Mais le combat contre celle-ci n'a cessé de se complexifier. Les populations savent qu'il ne suffit pas, loin de là, de créer de nouvelles prestations et d'augmenter les subventions pour avoir un effet durable. Qui peut nier, à l'exception de quelques chapelles de gauche, que la hausse inconsidérée du salaire minimum mène automatiquement à celle du chômage?

Cela fait un demi-siècle que la France construit ces logements sociaux que réclame à cor et à cri la gauche québécoise. Tout cela pour découvrir que le problème des sans-abri est plus grave en France qu'au Québec. Les HLM français ont depuis longtemps détruit le marché du logement à bas prix. Aujourd'hui, un chômeur français ne peut pratiquement pas se louer un appartement dans le secteur privé. Même les étudiants ont toutes les misères du monde à la faire sans le soutien de leurs parents. Sans compter les immenses ghettos que l'État a créés aux portes des villes et qu'il faudra bien détruire un jour.

La grande réforme de Lionel Jospin ne fut-elle pas le symbole même de l'essoufflement de la gauche? Difficile d'imaginer mesure plus futile que la semaine de travail de 35 heures dans un pays qui jouit déjà des congés payés les plus longs au monde. Cet objectif, louable en soi, a surtout profité aux travailleurs les plus favorisés, déjà protégés par de puissants syndicats.

Cette mesure est devenue un cauchemar pour la petite entreprise, qui ne peut pas laisser partir ses employés au milieu de l'après-midi et dont les cadres travaillent déjà 60 heures par semaine. Dans la fonction publique, elle a permis à des syndicats de réclamer des compensations alors que leurs membres travaillaient déjà moins de 35 heures par semaine. Ce fut un non-événement pour les milliers de petits commerçants et de travailleurs à temps partiel, à la pigne où au contrat qui ont perçu les 35 heures comme une mesure favorisant les inégalités.

La revendication de l'équité salariale au Québec est peut-être en train de suivre un chemin semblable, du moins lorsqu'elle ne s'applique qu'aux catégories les plus favorisées, comme les professeurs de cégep et les annonceurs de Radio-Canada.

Rita Dionne-Marsolais n'avait pas tort de dire que la génération des 30-45 ans est plus individualiste. Ceux qui s'en offusquent devraient troquer le lexique de la rectitude politique pour un *Petit Robert* (individualisme: «théorie visant au développement des droits et des responsabilités de l'individu»).

La société tout entière et le monde du travail sont devenus plus individualistes. La révolution des «droits de la personne», où le Québec est à l'avant-garde, a ébranlé tous les pays occidentaux. Dans le domaine du travail, l'économiste français Daniel Cohen parle de l'apparition d'un «nouveau prolétariat atomisé» qui n'a plus rien à voir avec celui de la grande industrie d'hier. Chose certaine, il s'est passé quelque chose que les sociaux-démocrates n'ont pas vu venir.

Reconnaissons au moins le mérite à Mario Dumont d'avoir su trouver le langage, à défaut du programme, qui parle à nos couches sociales qui ont grandi loin du rêve national ou syndical. (Ajoutons en passant qu'il est le seul chef de parti à avoir tenté de tirer quelques leçons du référendum de 1995.)

Dans plusieurs pays d'Europe, la social-démocratie a eu le réflexe de se replier sur sa gauche. Plus d'État, plus de syndicats, plus de protections sociales traditionnelles, sans se demander si ces recettes n'avaient pas déjà été essayées. Le Parti travailliste de Tony Blair est une rare exception. «Force est de constater que dans le paysage de la gauche européenne, c'est la seule touche d'audace apparue ces dernières années», écrivait récemment Daniel Vernet, du journal *Le Monde*.

L'explosion des scandales politiques des deux côtés de l'océan et la crise de légitimité démocratique qui ébranlent aussi bien la présidence française que le parti de Jean Chrétien ne sont pas innocents. Les crises de la démocratie apparaissent quand il n'y a plus de projet. C'est alors que les ratés du système deviennent évidents.

crioux@ledevoir.com

Christian Rioux est correspondant du Devoir à Paris.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et le premier ministre Bernard Landry ont convenu de négocier un nouveau pacte qui donnera plus d'autonomie à Montréal.

Montréal gagnera en autonomie

L'administration municipale pourra dépenser l'argent reçu de Québec sans se conformer aux programmes gouvernementaux

FRANÇOIS CARDINAL
LE DEVOIR

Québec et la Ville de Montréal reverront leur relation d'ici la fin de l'année en signant conjointement un contrat de ville, lequel permettra à l'administration municipale de disposer comme bon lui semblera de l'argent qu'elle recevra du gouvernement. Mais avant tout, la Ville devra faire le ménage de ses finances.

En guise de conclusion au Sommet de Montréal, le premier ministre Bernard Landry et le maire Gérald Tremblay ont signé une déclaration conjointe qui marque officiellement l'ouverture d'intenses négociations devant se conclure d'ici le 1er décembre. Le «contrat de ville» qui sera ainsi façonné «scellera les termes d'une association basée sur de nouvelles règles de partenariat», selon la déclaration.

«Plutôt que de gérer nos rapports par des programmes pointus, parfois un peu taillonnés, nous témoignons de notre confiance en l'administration municipale. Nous entendons fixer des objectifs de résultats et, en conséquence, faire en sorte que l'argent suive», a précisé le ministre des Affaires municipales et de la Métropole, André Boisclair.

Le contrat en devenir est basé sur l'atteinte de résultats concrets qui seront surveillés par le gouvernement au moyen d'un «contrôle a posteriori» plutôt qu'un «contrôle a priori». En d'autres mots, le gouvernement verse à la Ville un montant destiné à un domaine précis (le logement, par exemple) puis laisse à l'administration les coudées franches pour le dépenser selon ses priorités. Ce n'est qu'après coup que la Ville devra rendre des comptes sur ses choix financiers selon des «indicateurs de performance» à définir. «En permettant un assouplissement des relations administratives, Québec reconnaît le besoin d'une nouvelle marge de manœuvre pour Montréal», s'est réjoui le maire Tremblay.

Mais avant tout, celui-ci devra s'attaquer à l'assainissement des finances de sa ville. Un des principes sur lesquels se base l'entente signée hier obligera en effet l'administration Tremblay à «une diminution ou une priorisation [sic] attentive de certaines dépenses, à l'amélioration de sa structure fiscale et à une diversification de ses sources de revenus».

Ni M. Boisclair ni M. Landry n'ont été en mesure de chiffrer les montants qui accompagneront les contrats de ville. «C'est à négocier, a indiqué le premier ministre. Ça va porter sur des milliards de dollars parce qu'on parle notamment de la réfection d'infrastructures jusqu'en 2015. Il va y avoir beaucoup d'argent en bout de piste.»

Pour sa part, le maire a précisé qu'au cours des prochains mois, son équipe s'attellera à la tâche de faire l'inventaire de tous les projets proposés lors du sommet, de les quantifier puis de les intégrer aux demandes qui seront faites à la table de négociations.

«Une fois que nous aurons convenu avec le gouvernement de sommes financières additionnelles, a ajouté le maire Tremblay, nous mettrons en place des chantiers pour ensuite se retourner de bord et signer des contrats avec les 27 arrondissements et les associations qui étaient présentes au sommet.»

Sept domaines d'intervention bénéficieront de cette entente: l'emploi, le soutien aux familles, l'offre de logement, le développement social, le rayonnement international de Montréal et les infrastructures.

Malgré les grandes ressemblances entre le contrat de ville et le plan d'affaires de trois milliards proposé par M. Tremblay — et rejeté par Québec lors des dernières élections —, le premier ministre n'a pas voulu reconnaître qu'il avait cédé quoi que ce soit à l'administration municipale. «On n'a pas du tout abordé ça sous l'angle du plan d'affaires. On a abordé ça sous l'angle d'un contrat de ville que l'on va négocier ensemble jusqu'en décembre.»

Même les syndiqués chantent les louanges du maire Tremblay

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

À un terme de trois jours de discussions sur l'avenir de la nouvelle ville, les participants au Sommet de Montréal se sont laissés hier sur des promesses d'amitié et de futures collaborations tout en rappelant au maire Gérald Tremblay qu'il lui faudra passer aux actes sans tarder. Les présidents de syndicats d'employés municipaux, habituellement peu versés dans ce genre de démonstration, ont même chanté les louanges de la nouvelle administration.

Le rideau est tombé hier sur le «rendez-vous historique qui façonnera le destin des Montréalais», selon les termes utilisés par le maire. «Je reconnais avec vous que tout repose sur la suite», a-t-il confié aux participants réunis au Marché Bonsecours avant de leur promettre de faire en sorte que les quelque 200 propositions élaborées au cours des trois derniers jours se traduisent en actions concrètes.

Plan d'urbanisme, politique du patrimoine, développement d'un réseau bleu, mise en valeur des parcs et lutte contre la pauvreté figurent au menu chargé de l'après-sommet. Mais l'ensemble des chefs de délégation, invités à tracer leur bilan en fin de journée hier, ont manifesté leur satisfaction

et assuré le maire de leur collaboration.

Plus tôt dans la journée, les syndicats regroupant les employés municipaux ont d'ailleurs convenu avec la Ville d'un partenariat qui se traduira notamment par une réorganisation du travail destinée à accroître la productivité. Aux côtés de Gérald Tremblay, les Jean Lapierre, du syndicat des cols bleus, Daniel Papillon-Demers, du syndicat des fonctionnaires municipaux, Gaston Fauvel, de l'Association des pompiers, et Georges Painchaud, de la Fraternité des policiers, ont expliqué aux représentants de la presse les raisons de ces nouveaux liens d'amitié.

Le plus sceptique du groupe au début du sommet, Georges Painchaud, a indiqué que l'attitude de respect et d'ouverture démontrée par la nouvelle administration a ravivé les espoirs de meilleures relations de travail.

Les prochains mois permettront de mettre à l'épreuve cette bonne entente puisque ces syndicats ont récemment amorcé des négociations en vue du renouvellement des conventions collectives. «Ces liens vont peut-être changer en septembre», a lancé M. Painchaud avec une pointe d'ironie car les négociations de policiers, engagées au mois de février, pourraient se conclure à l'automne.

EN BREF

Au secours des pauvres

(PC) — Les libéraux réclament un barème plancher pour les assistés sociaux du Québec. Ce barème, qui s'élève à 515 \$ par mois pour une personne seule, ne devrait pas faire l'objet de coupes à la suite du refus d'un prestataire de participer à des mesures d'employabilité, sauf en cas de fraude, a réclamer le porte-parole libéral Christos Sirros, député de Laurier-Dorion. Les libéraux sont aussi le gouvernement de rétablir la gratuité totale des médicaments pour les assistés sociaux et pour les personnes âgées qui reçoivent un supplément de revenu. Celui-ci croit même que le programme de supplément devrait s'appliquer aux travailleurs à faible revenu afin de leur permettre d'atteindre un niveau acceptable de

revenu. Le député de Laurier-Dorion n'a pas évalué le coût des mesures qu'il propose.

Ajournement hâtif à Québec?

(Le Devoir) — Les parlementaires québécois pourraient faire l'école buissonnière plus tôt cette année. Le gouvernement Landry jongle en effet avec un scénario d'ajournement des travaux à l'Assemblée nationale qui pourrait tomber le 14 juin, soit trois jours avant la tenue de quatre élections partielles dans Joliette, Berthier, Vimont et Lac-Saint-Jean. Les chefs des deux principaux partis politiques, le PQ et le PLQ, pourraient ainsi éviter un «show adéquate» à Québec dans le cas d'une nouvelle percée du parti de Mario Dumont lors de ce scrutin, après sa victoire dans Saguenay en avril dernier.

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assemblé qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	Bourassa Est Montréal (Québec) H1E 1P1
Sean Lee LES LOUILLER M LEE 2945, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H3S 2H4 Dossier: 202-739	1 Restaurant pour vendre	2945, rue Notre-Dame Lachine (Québec) H3S 2H4	9045-1352 Québec inc. MAJRIEZO CAFÉ 2738, rue Saint-Charles Kirkland (Québec) H9H 3B6 Dossier: 1416-585	2738, rue Saint-Charles Kirkland (Québec) H9H 3B6
9116-3667 Québec inc. BAR GENESIZ 8145, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G7 Dossier: 207-019	1 Bar avec danse Ajout d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar avec danse existant (suite à une cession)	8145, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G7	9103-2474 Québec inc. AU PAIN GOURMAND 4453, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2	4453, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L2
Armand Fuoco BAR LE PLAINOIS 10 341, boul. Laurier, bureau 103 Terrebonne (Québec) J7M 1V4 Dossier: 271-908	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	10 341, boul. Laurier, bureau 103 Terrebonne (Québec) J7M 1V4	9110-5262 Québec inc. BAR COCONUT GROOVE 5312, boul. Lavoie Est Laval (Québec) H7C 1N1 Dossier: 1636-331	5312, boul. Lavoie Est Laval (Québec) H7C 1N1
2960133 Canada inc. BOY'S DELI RESTAURANT 5245, boulevard Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 3K8 Dossier: 275-180	Addition d'autorisation de danse et spectacles sans nudité dans 1 Bar	5245, boulevard Cousineau Saint-Hubert (Québec) J3Y 3K8	9110-5262 Québec inc. BAR COCONUT GROOVE 5312, boul. Lavoie Est Laval (Québec) H7C 1N1 Dossier: 1636-349	5312, boul. Lavoie Est Laval (Québec) H7C 1N1
9071-8859 Québec inc. MIKE'S SOUS-MARINS 2570, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1Y 1E7 Dossier: 294-371	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse	2570, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1Y 1E7	Dave Montgomery BRASSERIE LEXUS 5490, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9 Dossier: 1700-921	5490, montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V9
9061-8844 Québec inc. L'ÂIRE DU TEMPS 191, rue Saint-Paul Ouest Montréal (Québec) H2Y 1Z5 Dossier: 335-133	1 Bar avec spectacles sans nudité (suite à une cession)	191, rue Saint-Paul Ouest Montréal (Québec) H2Y 1Z5	Celine Germain BAR CHEZ CELINE 91, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H8 Dossier: 1713-726	91, rue Turgeon Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3H8
9113-1938 Québec inc. BISTRO-BAR PICCOLA STRADA 511, rue Villery Montréal (Québec) H2R 1H5 Dossier: 783-191	1 Bar (suite à une cession)	511, rue Villery Montréal (Québec) H2R 1H5	Angelo Bove BAR GRILL LA GRAPPA 1695, rue Thierry LaSalle (Québec) H8N 1H6 Dossier: 1724-533	1695, rue Thierry LaSalle (Québec) H8N 1H6
Sergio René-Fuentes-González ACADEMIS DE SALSA DE MONTRÉAL 4465, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z8 Dossier: 851-790	1 Bar avec capacité de spectacles sans nudité	4465, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2W 1Z8	9112-6516 Québec inc. RESTAURANT SARA 1376, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1P8 Dossier: 1908-037	1376, rue Ste-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3G 1P8
9102-0362 Québec inc. CAFÉ LUDIK 552, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2E1 Dossier: 894-931	1 Restaurant pour vendre	552, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2E1	Jean Mea LE PETIT OUSQUEYA RESTAURANT 3931, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H7G 2Z1 Dossier: 1908-052	3931, rue Jean-Talon Est Montréal (Québec) H7G 2Z1
Centre sportif St-Eustache inc. CENTRE SPORTIF ST-EUSTACHE INC. 300, boulevard Terry Fox Saint-Eustache (Québec) J7P 5C6 Dossier: 997-577	Permis additionnel 2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse	300, boulevard Terry Fox Saint-Eustache (Québec) J7P 5C6	3915506 Canada inc. CAFÉ CLUNY 745, rue Ville-Marie, 37e étage Montréal (Québec) H3C 1R8 Dossier: 1908-060	745, rue Ville-Marie, 37e étage Montréal (Québec) H3C 1R8
9116-4343 Québec inc. KUKA SUSHI 404, rue Gifford Est Montréal (Québec) H2L 1N2 Dossier: 1007-152	1 Restaurant pour vendre	404, rue Gifford Est Montréal (Québec) H2L 1N2	9093-5094 Québec inc. FOUCHETTE FONDUS-PARISIEN 7480, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3 Dossier: 1909-256	7480, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N3
9113-3884 Québec inc. BAR LE VIEUX TERREBONNE EXPRESS 3202, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6K 3Z3 Dossier: 1062-363	Permis additionnel 1 Restaurant pour vendre sur terrasse Ajout d'autorisation de spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	3202, chemin Gascon Terrebonne (Québec) J6K 3Z3	9115-6950 Québec inc. RESTAURANT BAR NEW INDIAN MAHAL 3691-3701, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2A 1X8 Dossier: 1846-674	3691-3701, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H2A 1X8
Café bar padula inc. CAFÉ BAR PADULA INC. 5241, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1T 1E1 Dossier: 1078-435	Changement de 1 Bar existant	5241, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H1T 1E1	Société de commerce de brasserie Miller, inc. 15300, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 3S1	15300, rue Sherbrooke Est Montréal (Québec) H1A 3S1
Restaurant prima luna inc.	Permis additionnel	7301, boul. Henri-		

Québec

On prépare l'avenir

• LES ACTUALITÉS •

Le projet de référendum risque de tomber dans l'oubli

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Profondément divisé sur l'opportunité ou non de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt, le gouvernement Landry relèguera aux oubliettes ce projet à moins d'être assuré de la participation massive des Québécois à une telle consultation populaire, une condition des plus aléatoires dans l'esprit de nombreux élus péquistes.

Le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Jean-Pierre Charbonneau, a reconnu hier que «les cœurs balancent» au sein du conseil des ministres sur ce projet de consultation populaire qui, pourtant, trouve grâce aux yeux du premier ministre Bernard Landry. Les discussions à ce sujet sont «intenses et très sérieuses», a dit le ministre.

«Je ne dis pas que je suis en faveur d'un référendum», a tenu à préciser M. Charbonneau qui, par ailleurs, «il faudrait qu'il y ait une participation très

forte de l'opinion publique et, à ce moment, il faudrait que l'appui au référendum soit très fort aussi.»

Au sein du caucus des députés du Parti québécois, on est nombreux à douter que ces deux conditions puissent être réunies en temps utile, a-t-on indiqué. D'une chose l'une: ou bien le PQ demeure à 25 % des intentions de vote et il n'a pas la légitimité nécessaire pour mener à bien un tel exercice, ou bien sa cote de popularité augmente et il n'y trouve plus d'avantage stratégique.

À l'Assemblée nationale, la vice-première ministre, Pauline Marois, après avoir dit mercredi qu'elle ne tenait pas à un tel référendum, s'est employée à garder toutes les avenues ouvertes.

«Il faudrait qu'on s'assure que la population soit suffisamment conscientisée», a dit M. Charbonneau. Parce qu'une motion unanime de l'Assemblée nationale n'est pas suffisante pour infléchir le gouvernement fédéral, les citoyens «ont à assumer une responsabilité. C'est bien beau de chialer contre la classe politique», a-t-il dit.

Hier, les trois formations politiques ont finalement

convenu du libellé d'une motion sur le déséquilibre fiscal qui sera présentée conjointement à l'Assemblée nationale aujourd'hui. Cette motion, qui doit faire l'objet d'un vote unanime, se lit comme suit: «Que l'Assemblée nationale, principalement en vue d'améliorer les services de santé, d'éducation et de soutien à la famille, demande au gouvernement fédéral de reconnaître et de corriger le déséquilibre fiscal constaté par le rapport Séguin, en tenant compte de ses recommandations qui dessinent un cadre nouveau pour les relations financières et fiscales au sein de la fédération canadienne, notamment, afin que cessent ses interventions dans le champ de compétences des provinces.» Le Parti libéral a posé comme exigence l'inclusion de cette référence au fédéralisme canadien, tirée du rapport Séguin.

Au cours d'un point de presse, le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a critiqué le Parti libéral pour ne consentir que maintenant à souscrire à une motion unanime sur le déséquilibre fiscal, plus de trois mois après le dépôt du rapport Séguin.

«Jusqu'à ce jour, M. Charest a été dans le camp de ceux qui ont travaillé pour que la position du Québec soit plus faible», a dit le chef adéquistes, accusant le chef libéral «d'avoir les mains attachées à Ottawa».

Le député de Chapeau et critique de l'opposition officielle en matière d'affaires intergouvernementales, Benoît Pelletier, a expliqué que les libéraux ne voulaient pas se montrer «naïfs» en mars dernier quand ils ont refusé de s'associer à un projet de motion présenté par Bernard Landry. Les libéraux ne voulaient pas collaborer à une «démarche» qui conduisait à un référendum, a-t-il argué. Mais on voit mal en quoi les libéraux sont moins naïfs maintenant, alors que M. Landry envisage toujours de tenir un référendum sur le rapatriement de points d'impôt.

A cet égard, le PLQ et l'ADQ ont réitéré leur opposition à ce projet. «Qui formerait le camp du non? La question se pose», a dit M. Pelletier. «Il y a lieu de craindre un fort taux d'abstention», ce qui miniera «la force démocratique de ce référendum».

Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

Sur Internet:
www.offres.ledevoir.com

Avis public

Ville de Montréal

Règlement

Avis est donné que le conseil de l'ancienne ville de Montréal, à son assemblée du 17 décembre 2001, a adopté le règlement suivant :

01-340 Règlement autorisant un emprunt de 452 557,31 \$ pour dépenses en capital

Ce règlement a été approuvé par le Comité de transition le 27 décembre 2001 et par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le

22 mai 2002 et entre en vigueur en date du 7 juin 2002.

Le règlement est disponible pour consultation durant les heures normales au Service du greffe, hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 juin 2002.

La greffière
M^{re} Jacqueline Leduc

Avis public

Ville de Montréal

Règlements

Avis est donné que le conseil, à son assemblée du 22 avril 2002, a adopté les règlements suivants :

02-046 Règlement autorisant un emprunt de 4 455 000 \$ pour des travaux de construction et de modification de conduits souterrains dans les limites de la ville

02-056 Règlement autorisant un emprunt de 3 695 000 \$ pour la réalisation de projets mineurs de construction et de modification de conduits souterrains dans les limites de la ville

02-059 Règlement autorisant un emprunt de 1 650 430 \$ pour des travaux reliés à l'aménagement du Quartier international de Montréal

02-061 Règlement autorisant un emprunt de 1 499 000 \$ pour des travaux au réseau municipal de conduits souterrains à divers endroits dans les limites de la Ville de Montréal

Ces règlements ont été approuvés par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 30 mai 2002 et entrent en vigueur en date du 7 juin 2002.

Les règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales au Service du greffe, hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 juin 2002.

La greffière
M^{re} Jacqueline Leduc

Avis public

Ville de Montréal

Règlement

Avis est donné que le conseil de l'ancienne Ville de Dollard-des-Ormeaux, à sa séance du 15 octobre 2001 a adopté les règlements suivants :

01-890 Règlement autorisant la réfection des infrastructures de plusieurs rues existantes dans le secteur 7 à l'est du boulevard Des Sources, et pourvoyant un emprunt de 1 500 000 \$ à ces fins

01-891 Règlement autorisant la réfection des infrastructures de plusieurs rues existantes dans le secteur 1 à l'ouest du boulevard St-Jean et au nord du boulevard de Salaberry, et pourvoyant un emprunt de 1 500 000 \$ à ces fins

01-892 Règlement autorisant la réfection des infrastructures de plusieurs rues existantes dans le secteur 2 au sud du boulevard de Salaberry et à l'ouest de la rue Tecumseh, et pourvoyant un emprunt de 1 500 000 \$ à ces fins

Ces règlements ont été approuvés :

• par les personnes habiles à voter le 6 novembre 2001;

• par le Comité de transition de Montréal le 6 décembre 2001;

• par le ministre des Affaires municipales et de la Métropole le 27 mars 2002.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour.

Ces règlements sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau du Service du greffe, Hôtel de Ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est et au bureau d'arrondissement de Dollard-des-Ormeaux.

Montréal, le 7 juin 2002

La greffière
M^{re} Jacqueline Leduc

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE LAVAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-006623-970. LE SOUS-MINISTRE DU REV. DU QUÉBEC, Partie demanderesse, MICHEL BRAZEAU, Partie défenderesse. **AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE.** PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de MICHEL BRAZEAU seront vendus par huissier le 19 juin 2002, à 10:00 heures, au 36, Avenue Sauriol, app. 3, Laval, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en 1 véhicule de marque Ford Econoline, 1 lave-vaisselle Kenmore, 1 téléviseur 28" et autres. Conditions: argent comptant ou chèque visé. CLAUDE LAJOIE, huissier de justice, District de Laval. LATRAVERSE & ASSOCIÉS HUISSIERS DE JUSTICE 1717 Boul. St-Martin O. #235 Laval, QC, H7S 1N2. Tél.: (450) 978-8869 Fax: (450) 978-9013.

AVIS D'INVENTAIRE Dame YVETTE JUTRAS, retraitée, en son vivant de Montréal, est décédée le 15 avril 2001. L'inventaire de sa succession peut être consulté par tout intéressé, à l'étude des notaires Lambert, Gendron, Carpentier, au 615, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 1P5, entre 9:00 a.m. et 12:00 p.m. et 13:30 p.m. et 17:00 p.m. Jean Lambert, liquidateur

Avis est donné que, à la suite du décès de Dame Jeanne Lefebvre, domiciliée au numéro 9308 rue Berri, Montréal, (Québec), H2M 1R2, survenu le 10 décembre 2001, un inventaire des biens a été fait le 24 mai 2002, devant le notaire soussigné, conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté à l'étude du notaire soussigné au numéro 9083 du Boulevard St-Michel, Montréal. Signé ce 31 mai 2002, S.H. FILIATRAULT, notaire.

Avis est par les présentes donné que, à la suite du décès de Roger Sévigny, en son vivant domicilié au 5156, rue Jarry Est, Saint-Léonard, province de Québec (H1R 1V4), survenu le 18 mai 2001, un inventaire des biens du défunt a été fait par les liquidateurs successoraux, René Sévigny et Josée Sévigny, le 31 mai 2002, devant Me Claude Prévost, notaire, ayant son domicile professionnel au 6, boulevard Desaulniers, bureau 500, Saint-Lambert, province de Québec (J4P 1L3), conformément à la loi. Cet inventaire peut être consulté par les intéressés, à l'étude de Me Claude Prévost, notaire, sise au 6, boulevard Desaulniers, bureau 500, Saint-Lambert, province de Québec (J4P 1L3).

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-22-071746-021 COUR DU QUÉBEC, PRÉSENT: GREFFIER-ADJOINT COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL, Partie demanderesse e. ANH HOA TRAN, Partie défenderesse. **ASSIGNATION** ORDRE est donné à ANH HOA TRAN de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, salle 1.100, à Montréal, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR. Une copie de la présente déclaration alléguée, avis au défendeur, liste de pièces et pièces P-1 à P-5 a été remise au greffe à l'attention de ANH HOA TRAN. Lieu: Montréal Date: 4 juin 2002 PAUL LA RUE, GREFFIER ADJOINT

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION LES ALIMENTS NATHAN (1995) INC. Prenez avis que la compagnie "LES ALIMENTS NATHAN (1995) INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 3 juin 2002. BELANGER SAUVÉ, s.e.n.c. Les procureurs de la compagnie

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-263652-020 **COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT GREFFIER ADJOINT EMIA PAVELUC, Requérante -vs- ION MUNTEANU, Intimé

ASSIGNATION ORDRE est donné à ION MUNTEANU de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1 est, rue Notre-Dame à Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le Journal Le Devoir. Une copie de la demande en divorce a été remise au Greffe à l'intention de ION MUNTEANU. LIEU: Montréal DATE: 30 mai 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

PRENEZ AVIS que la compagnie 9026-3468 QUÉBEC INC., ayant son siège social au 23 1/2, rue du Petit Champlain, Québec, province de Québec (G1K 4H5), demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Claude Prévost, procureur.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-04-029632-024 **COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT Greffier Adjoint MARIETTA TEJERO, Partie demanderesse SAIFUL CHAUDHRY, Partie défenderesse **ASSIGNATION** ORDRE est donné à SAIFUL CHAUDHRY de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 St. Antoine, Montréal, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans Le Devoir ainsi que la Requête Pour Mesures Provisoires présentée le 27 juin 2002 à 9:00 A.M. en salle 2.17, 10 St. Antoine. UNE COPIE de la Déclaration en Séparation et Requête Pour Mesures Provisoires a été remise au greffe à l'intention de SAIFUL CHAUDHRY. LIEU: Montréal Date: 29 mai 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard:

Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi

Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi

Tél.: 985-3344 Fax: 985-3340
Sur Internet : www.offres.ledevoir.com • Courriel : avisdev@ledevoir.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, NO: 500-12-263543-021 **COUR SUPÉRIEURE** PRÉSENT GREFFIER ADJOINT ELIZABETH STERLIN, Partie demanderesse c. SOBHI ALTEHERA, Partie défenderesse **ASSIGNATION** ORDRE est donné à Sobhi Altehera de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue St-Antoine est, à Montréal, salle 1.100, dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la Déclaration en divorce, liste des pièces, pièces P-1 à P-3 a été remise au greffe à l'intention de Sobhi Altehera. Lieu: Montréal Date: 5 juin 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

AVIS À TOUT NOS ANNONCEURS

Veillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-263575-023 **COUR SUPÉRIEURE** (CHAMBRE DE LA FAMILLE) EVELYN ROSS, domiciliée et résidant au 10, rue Troy app. 9, à Verdun, district de Montréal, (Québec) H4G 3C5, Requérante c. NICOLE DUCASSE, Requérants

ADELE ZAPP, c. MICHAEL HUT, Intimés c. STEPHANE LAMARCHE, Intimés c. ANNIE BRISEBOIS, Intimés c. ANNIE BRISEBOIS, Intimés

L'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal;

Ms-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR Les intimés, ADELE ZAPP et MICHAEL HUT, sont par les présentes, requis de comparaître en la salle 2.16 du Palais de Justice de Montréal, sis au 1 rue Notre-Dame et, à Montréal, le 18 juillet 2002 à 9H00, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs.

Une copie de la Requête en reconnaissance judiciaire du droit de propriété a été laissée au greffe de la Cour Supérieure, du district de Montréal, à leur intention.

VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 5 juin 2002 Michel Pellerin Greffier adjoint

Canada, PROVINCE DE QUÉBEC, District de Laval, NO: 540-22-005576-028 **PROCÉDURE ALLÉGUÉE** Cour du Québec (Chambre Civile)

PRÉSENT Greffier adjoint CGU, COMPAGNIE D'ASSURANCE DU CANADA, Partie Demanderesse c. HERBY DRESCHER, Partie Défenderesse

ASSIGNATION ORDRE est donné à HERBY DRESCHER de comparaître au greffe de cette Cour au 2800 Boul. St-Martin, Laval dans les 30 jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la Déclaration par voie de procédure alléguée, avis et pièces P-2 à P-8 a été remise au greffe à l'intention de HERBY DRESCHER.

Lieu: Laval Date: 5 juin 2002 Francine Audette

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO: 500-12-263575-023 **COUR SUPÉRIEURE** (CHAMBRE DE LA FAMILLE) EVELYN ROSS, domiciliée et résidant au 10, rue Troy app. 9, à Verdun, district de Montréal, (Québec) H4G 3C5, Requérante c. LEO CHARBONNEAU, d'adresse inconnue, Intimé

ASSIGNATION ORDRE est donné à LEO CHARBONNEAU, de comparaître au greffe de cette Cour situé au Palais de justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, à Montréal, en salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis, dans LE DEVOIR.

Une copie de la Déclaration en divorce a été remise au greffe à l'attention de LEO CHARBONNEAU.

Montréal, le 2002 MAI 27 PAUL LA RUE GREFFIER ADJOINT

DEMANDE DE DISSOLUTION (article 37, Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales)

Prenez avis que la compagnie/corporation ASSURANCE-CONSEILS BP INC. ET SA VERSION BP INSURANCE ADVISORS INC. ayant son siège social au 1632 Beaudry, Montréal, Qc H2L 3E7 demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre et à cet effet dépose au registre des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales, la présente déclaration requise par les dispositions de l'article 37 de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales.

Benoît Pelletier

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Fondation Mario-Robert pour la Recherche sur les Technologies Éducatives

Loi recherché : La solution au casse-tête.

Tél.: (514) 932-2662

Avis public

Ministère des Transports

Avis aux titulaires de permis de propriétaire de taxi (donné en vertu du troisième alinéa de l'article 10 de la Loi concernant les services de transport par taxi, 2001, c. 15)

Le ministre des Transports, dans le contexte de la mise en œuvre de la nouvelle Loi concernant les services de transport par taxi, a l'intention de proposer au gouvernement l'adoption d'un décret qui maintiendra de façon générale dans chaque nouvelle agglomération de taxi un nombre maximal de permis de propriétaire de taxi correspondant à celui de l'agglomération ou de la région qu'elle remplace.

Toute personne ayant des commentaires à formuler au sujet de ce projet est priée de les faire parvenir par écrit, avant le 12 juin 2002, à :

Monsieur Martin Bédard
Direction du transport terrestre des personnes
Ministère des Transports du Québec
700, boulevard René-Lévesque Est, 25^e étage
Québec (Québec) G1R 5H1
Téléphone : (418) 643-4244.

Serge Ménard
Le ministre des Transports

Québec
On prépare l'avenir

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Quand les motards paient des taxes

(Le Devoir) — Contrairement aux sportifs, qui donnent toujours leur 110 %, les Rockers donnent leur 10 %, peu importe leur statut au sein du gang, comme en témoignent des « messes » présentées en preuve hier au procès de 17 individus pour trafic de drogue, complot pour meurtre et gangstérisme. Ce troisième vidéo montre les Rockers assis autour d'une table rectangulaire, faisant les calculs du mois. Membres et *strikers* doivent verser 10 % des profits de leurs activités à un fonds collectif, qu'ils soient en prison ou non. Selon la Couronne, ce 10 % constitue une taxe sur les profits de la drogue qui sert à financer la guerre contre les Rock Machine. Les vidéos révèlent par ailleurs que les Rockers ne remettent pas en question les décisions prises par leurs « mononcles » au sein des Hells Angels, qui apparaissent comme leurs supérieurs hiérarchiques. Le procès reprend lundi.

Gardien, un p'tit joint svp!

(PC) — Au Nouveau-Brunswick, un homme reconnu coupable de trafic de stupéfiants pourrait avoir le droit de fumer de la marijuana en prison. Greg Boyle, de la région de Saint-Jean, a été reconnu coupable de trafic hier, mais comme il possède une exemption médicale de Santé Canada pour fumer de la marijuana, les autorités carcérales devront décider s'il peut consommer de la drogue derrière les barreaux avant le prononcé de sa sentence, le 17 juillet. L'avocat David Kelly, qui représentait un autre accusé dans cette affaire, ne pouvait dire hier si l'exemption médicale de Boyle serait maintenue en prison. Par contre, Andrew Swift, un représentant du ministère fédéral de la Santé, a indiqué qu'une condamnation n'était probablement pas de nature à révoquer l'exemption médicale d'un citoyen. Selon lui, si Boyle est condamné à la prison, ce sera aux services correctionnels du Canada de prendre une décision. Boyle, qui souffre d'une blessure au dos, a obtenu l'autorisation de Santé Canada, l'automne dernier, pour cultiver jusqu'à 25 plants de marijuana dans sa maison. Son arrestation date cependant d'octobre 2000, soit avant qu'il n'obtienne son exemption.

La justice supporte mal les grévistes

(PC) — La Cour suprême a refusé hier d'entendre l'appel d'employés de tribunaux qui contestaient l'interdiction de tenir des piquets de grève devant les palais de justice. Alors que le Syndicat des fonctionnaires provinciaux de l'Ontario amorçait une grève légale, le 13 mars dernier, le juge Ron Sills, de la Cour supérieure, a émis une injonction interdisant les piquets devant les palais de justice de Waterloo. Il citait un jugement antérieur de la Cour suprême statuant que les piquets devant un palais de justice sont une démarche conçue pour nuire à la bonne administration de la justice et constituent donc un outrage au tribunal ainsi qu'un affront à l'appareil judiciaire.

Soixante-deux personnes arrêtées

Les Bandidos n'ont pas eu le temps de remplacer les Hells dans la rue

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

La réorganisation des Bandidos au Québec s'est terminée par une virée en fourgon cellulaire, hier à Montréal. Huit ans après le début de la guerre des motards, les policiers se targuent d'avoir mis fin aux hostilités et démantelé le gang en arrêtant 62 personnes, y compris les têtes dirigeantes.

Pour tout dire, les Bandidos ne comptent plus aucun membre en liberté, à l'exception de trois fugitifs. La liste des personnes arrêtées comprend Salvatore Cazzetta, fondateur du gang, déjà en prison pour trafic de stupéfiants, Jean Duquaire, fournisseur de drogue, Serge Cyr et Denis Boucher, deux des plus anciens porte-couleurs du gang, l'actuel président Alain Brunette et autres motards. Ils vivaient du crime, ils « réfléchissaient juste à ça », a dit hier Michel Gagné, commandant à la division du crime organisé au sein du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Le crime organisé englobe aussi la société civile. À l'instar des Hells Angels, les Bandidos comptaient sur les services d'une mandataire de la SAAQ, Stéphanie Locas, pour leur fournir des renseignements nominatifs sur leurs ennemis. Une brigadière à l'em-

ploi du SPVM, Valérie Moutiers, cachait 197 kilos de haschisch chez elle.

L'acte d'accusation fait 11 pages et couvre une série de crimes commis par les 62 accusés au Québec et en Ontario: gangstérisme, complot pour meurtre, possession d'armes et trafic de tous les types de stupéfiants possibles: cannabis, haschisch, cocaïne, héroïne, ecstasy, GHB — ou drogue du viol —, Viagra.

Lors des perquisitions menées à Kingston, Toronto, Montréal, Québec et Val-d'Or, les policiers ont saisi une quarantaine d'armes à feu, 197 kilos de haschisch, quatre kilos de cocaïne, 200 plants de marijuana, du matériel aux couleurs des Bandidos, des cédéroms contenant des renseignements nominatifs sur les Hells et 125 000 \$ en argent liquide. Les enquêteurs ne s'attendaient pas à des saisies de biens matériels aussi importantes que dans le cadre de l'opération Printemps, qui a paralysé la machine des Hells l'an dernier. « Les Hells Angels avaient des domiciles luxueux. Les Bandidos, ce n'est pas la même chose. On ne peut pas saisir des quatre et demi », a lancé l'inspecteur Serge Frenette, de la division du crime organisé au SPVM.

Les Bandidos tentaient depuis un an de reconquérir les marchés de revente de drogue laissés vacants après l'arrestation des Hells Angels, mais les policiers ne leur en ont guère laissé l'occasion. « Ils ten-

taient de prendre la place, mais on ne peut pas dire que c'est une organisation aussi florissante que les Hells Angels », a dit l'inspecteur Frenette.

« Moi, je serais prêt à dire que c'est la fin des Bandidos. Il peut en rester, mais il n'y a plus de structure en tant que telle en dehors des murs d'un pénitencier », a ajouté le commandant Gagné.

L'enquête révèle que Bandidos et Hells Angels présentent des *modus operandi* similaires. Les deux gangs disposaient d'une « équipe de tueurs » qui patrouillaient l'île de Montréal à la recherche d'un ennemi à abattre. Ils n'avaient pas à obtenir de permission avant de tuer un rival, comme en témoigne la tentative de meurtre sur Steven Bertrand. Le 19 mars dernier, André Desormeaux et Patrick Hénault avaient aperçu par pur hasard cette relation des Hells dans un restaurant de la rue Bernard, à Montréal. Ils étaient revenus munis d'une arme pour tirer à bout portant dans la vitrine. Ils sont maintenant accusés de tentative de meurtre.

Les Bandidos seront jugés au même endroit que les Hells, sur le terrain de la prison de Bordeaux. Le dossier a été confié au procureur Jean-Claude Boyer, qui avait obtenu les premières condamnations de l'histoire pour gangstérisme contre les Rock Machine de Verdun.

Protocole de Kyoto

Le Canada sème la zizanie à Bonn

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bonn — Le Canada a semé la zizanie dans une nouvelle conférence diplomatique de l'ONU sur le réchauffement climatique, à Bonn, en faisant dépendre sa ratification du protocole de Kyoto d'un allègement de ses obligations.

« Le Canada veut en fait renégocier le protocole à son avantage », a expliqué hier l'expert en climat de Greenpeace, Michel Raquet, disant tout haut ce que des diplomates européens ont exprimé tout bas.

Le Canada est en proie à des difficultés intérieures sur la ratification du protocole depuis le rejet de cet accord international sur le climat par son principal partenaire commercial, les États-Unis. Il ne peut mettre en œuvre le protocole, qui n'est pas encore en vigueur, sans la coopération de ses provinces occidentales comme l'Alberta, grandes exportatrices d'énergie « propre » (gaz et hydroélectricité) aux États-Unis.

Pour arracher le consentement de ses provinces récalcitrantes, le gouvernement fédéral leur avait of-

fert fin février un système avantageux de calcul de leurs émissions de gaz à effet de serre qui tiendrait compte de la pollution évitée aux États-Unis grâce à l'utilisation d'énergies propres canadiennes.

Mercredi, à l'ouverture de la conférence de Bonn, la délégation canadienne a demandé l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition qui lui permettrait de se créditer 70 millions de tonnes d'émissions évitées aux États-Unis en 2010 et de réduire d'autant ses efforts à faire. Elle n'avait pas obtenu satisfaction hier soir et les débats se déroulaient sur la base d'un ordre du jour provisoire.

Dans son argumentaire, Ottawa fait valoir que l'atmosphère ne connaît pas de frontières et bénéficie des émissions évitées dans les centrales américaines alimentées au gaz ou à l'hydroélectricité, énergies moins polluantes que le charbon ou le pétrole.

La revendication canadienne risque d'ouvrir une boîte de Pandore, avait averti en avril la commissaire européenne à l'Environnement, Margot Wallström, après une rencontre de ministres de l'Environne-

ment des grandes puissances en avril à Banff (Alberta). Elle pourrait donner des idées à d'autres gros exportateurs de gaz, avait-elle ajouté devant des journalistes à Bruxelles.

Kyoto impose aux pays industriels des réductions de six gaz à effet de serre, dont le CO₂ (gaz carbonique), en 2010 par rapport à 1990. L'UE, qui a ratifié la semaine dernière, doit les réduire de 8 %, et le Canada, de 6 %. La Russie doit seulement stabiliser ses émissions en 2010 à leur niveau de 1990.

Les États-Unis jugent l'accord trop contraignant. Ils auraient dû baisser le niveau de leurs rejets polluants de 7 % alors que ceux-ci ont déjà augmenté officiellement de 14 % en 2000.

Le feu vert d'Ottawa à Kyoto n'est pas indispensable compte tenu des règles de ratification du document, contrairement à celui de la Russie, qui n'est pas encore définitivement acquis. Il est cependant jugé très souhaitable par l'UE, qui compte beaucoup sur Ottawa pour tenter d'obtenir, le jour venu, un revirement américain.

Nos enfants NE REPRÉSENTENT PAS une menace pour la langue française

Le 7 juin 2002

Monsieur le Premier ministre,

Les écoles privées de langue française et de langue anglaise jouent un rôle primordial dans notre système d'éducation, en complément du système public, en offrant des milieux scolaires différents.

Nous avons choisi d'envoyer nos enfants dans des écoles primaires et secondaires privées de langue anglaise pour profiter par exemple, d'un programme d'études diversifié, de classes plus petites, de l'accent mis sur la technologie, et de la très grande qualité de l'enseignement en français et en anglais.

Avant de déposer le projet de loi 104, vous-même et vos collègues du conseil des ministres aviez indiqué que votre but était de mettre fin à ce qu'on est convenu d'appeler une « échappatoire ». Vous avez déclaré que votre objectif était d'empêcher des familles d'envoyer un de leurs enfants dans une école privée de langue anglaise pour une période d'un an, dans le but d'assurer à cet enfant et à ses frères et sœurs l'accès à l'éducation publique en anglais.

Nous avons choisi d'envoyer nos enfants dans des écoles privées de langue anglaise pour toute la durée de leurs études primaires et secondaires. Nous n'avons pas l'intention de les transférer du système privé au système public. Nos enfants fréquentent des écoles privées et nous voulons qu'ils y restent.

Cependant, après six années passées dans une école primaire, le projet de loi 104 voudrait forcer certains élèves à quitter leur école. Ils ne pourraient pas y rester pour leurs études secondaires. Voilà qui n'est pas justifié!

En effet, vous restreignez une expérience académique qui regroupe des enfants de différents contextes linguistiques, culturels et économiques.

Sous le prétexte de protéger la langue française, vous éliminez une petite marge de manœuvre de notre système, une avenue choisie par une minorité de parents. Pourtant, nos enfants parlent couramment le français.

Monsieur le Premier ministre, le projet de loi 104 est contre toute commune mesure. Nous vous demandons instamment de retirer ou à tout le moins de modifier ce projet de loi mal conçu.



ASSOCIATION DES ÉCOLES PRIVÉES DU QUÉBEC

Farrokh Abadi
Nasim Amin
Sonia Anderson
Pinar Antikacioglu
Raouf Ayas
Jean-Pierre Azzopardi
Salam Balaghi
Shakti Bamezai
Paula Barbary Shannon
Anne-Sophie Barette
Sylvie Bastien
Manon Beausoleil
Beerjanand Beejan
Brigitte Bigras
Talwinder Bindra
K. Bitu
Jane Bogaty
Michel Bouchard
Karol Brassard
Suzanne Brassard
Maria Caetano
Barbara Calmels
M. Chabanne
Yiu-Por Chan
Pierre Chandonnet
Solange Chapuis
Lily Chen
Ann Chow
Dr. Guittel Cohen
James Corrigan
Julie E. Cumming
Kateri Da Silva
Alix D'Anglejan-Chatillon
Marek Daniluk
Hepta Deslandes
Ronald Di Stasio
Ronda Diamond
Nabil Doss
Christian H. Douvre
Roland Easton
Peter Edwards
Youssef Elias
Bechara El-Tayou
Rita El-Tayou
Caroline Esplard
Thomas Esplard
Anca Facy
Constantin Facy
Sam Fattal
Bryan Fitzpatrick
Nancy Fitzpatrick
Hélène Floch
Dominique Fravega
Arleen Furtado
Guylaine Gagnon
J. Gambhir
Sibapriya Ganguli
Jingjie Gao
Carol Gauthier Brassard
Richard Gervais
Roger Gervais
Lucie Girard
Bo Gong
Carlos Gonzalez

Elizabeth Grand
Iolanda Herscovici
Kevin Ho
Rosa Ho
Richard Holder
Hae Sun Hong
Louise Houle
Renee Houle
Shaina Ismail
Bernadette Jean
Qiang Jia
Chi Ming Kar
Firouzeh Kashani
Linda Krolik
Afaneen Kubba
George Kucera
Kevin Kwok
Sui-Kam Kwok
Josée Lacoste Lépine
Aouni A. Lakis
Hugues Laliberté
Dinh Co Lam
Marc Lambert
Normand Langelier
Nicole Laplante
Michel LaRoche
Benny Law
Nguyet Le Minh
Julie LeClair
Francois Leduc
Carl Lee
Jane Lee
M. et Mme Alain Légaré
Monique Levac
Denis LeVasseur
D.J. Li
Katherine Li
Gérard Limoges
Maryse Lipari
Jacka Lo
Antonio Lysy
Margaret Lysy
Alhoor Mahji
Peter J. Malouf
Suzanne Mayer
Laura Menghini
Angela Minicucci
Elizabeth Milton
Jean Misson
Jamil Mohsenin
Alina Morek
M. Morse
Soo Jo Myung
Sasha Newman
Iris Ngai
Richard Nichols
Rolando Nievas
R. Noel
Hilda Oliver
Susan Orr-Mongeau
Joan S. Paiement
Natasha Pakhomova
Diane Paradis
Margaret M. Paterson

Thomas H. Paterson
Mary Ellen Patton
M.H. Paydar
Claire Pedarriosse
Stanislava Pekar
Nicola Pelly
Jérôme Pfund
Marie-Anne Pfund
Matthew Pidakala
Simon Potts
Claudette L. Primard
Myriam Primard
Réal Primard
Lucie Provençal
Anjana Puri
Iva Radok-Kucera
Kalie Rae
M. et Mme J. Rameau
Cathy Reisenburg
Nondas Reksinas
S. Ribeiro-Dorington
Soraida Richane
Roxandra Robe
Andrea Rosenberg
Patrick Salbaing
Diane Sauvé
Sophie Savoy
Birgitte Scheel
Susan Schiffman
Patricia Sebag
Esther Selvarajah
Marco R. Seyr
Mustak Shaikh
Patrick Shannon
Swati Shinde
Rosette Shoumatoff
Sherrie Shugarman Douvre
Alan Silberberg
Palangit Singh
Sergey Slovetkiy
Assadi Amiri Soussane
Louise St. Jacques
Agi Stamboulieh
Cheryl Stenason
Jacek Swiech
Michel Talbot
Zaid Talib
Marie-Anne Tawil-Vennat
A. Torio
Andy Trinh
Byhan Ung
Michel Vennat
Esther Weibel
Felix Weibel
Candy Wong
Christine Wong
J. Wong
Man Yan Wong
Man Ching Wun
Garry Young
Linda Zhang
Yamin Zhang

LE DEVOIR

LE MONDE

Bush crée un super ministère de la Sécurité intérieure

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président américain, George W. Bush, a demandé hier soir au Congrès d'approuver la création d'un super ministère de la Sécurité intérieure pour mieux protéger les États-Unis du terrorisme et répondre aux lacunes constatées récemment dans le fonctionnement du FBI et de la CIA.

«Ce soir, je demande au Congrès de se joindre à moi pour créer un département unique à la mission urgente et primordiale: la sécurité de la patrie et la protection du peuple américain», a déclaré le président, selon des extraits d'une allocution télévisée prévue à 20h, transmis à l'avance par la Maison-Blanche.

Cette dernière a souligné que la réforme voulue par le président constituait la plus importante restructuration des institutions gouvernementales depuis la fusion en 1947 des départements de la Guerre et de la Marine en un département de la Défense unique.

Le futur département pour la Sécurité intérieure, qui rassemblera quelque 170 000 personnes et gèrera un budget annuel de quelque 37 milliards de dollars, puisera ses effectifs et ses moyens de fonctionnement dans ceux de huit autres départements (ministères), a indiqué hier un haut responsable gouvernemental. Il a affirmé que, bien qu'il soit «impossible d'éliminer totalement» toute menace terroriste, la création de ce nouveau ministère «apportera une amélioration énorme de notre capacité à protéger et défendre les intérêts de ce pays».

Ses responsabilités s'étendront à quatre grands domaines: sécurité des transports et des frontières, préparation et réaction aux situations d'urgence, contre-mesures en matière chimique, biologique et nucléaire, et enfin analyse d'informations et protection des infrastructures, a précisé cette source.

Le nouveau ministère regroupera sous son autorité les agences frontalières (garde-côtes, police et services d'immigration) ainsi que la délivrance des visas. Il absorbera aussi, a précisé la Maison-Blanche, le service de sécurité du ministère des Transports, ainsi que l'Agence pour les secours en cas de catastrophe (FEMA) et certains services spécialisés des ministères de l'Énergie et de la Santé.

Le Service secret, qui assure la sécurité du président et des membres du gouvernement, sera lui aussi placé sous son autorité. Mais les fonctions du Service secret, lequel dépend actuellement du département du Trésor, ne seront pas modifiées.

Il sera doté en outre d'une division chargée de rassembler et d'analyser les données obtenues par les divers services de renseignement américains sur les menaces sur le sol national et d'évaluer la vulnérabilité des diverses infrastructures du pays. Le FBI et la CIA garderont cependant leur indépendance.

«L'objectif de cette réorganisation sera d'assurer la protection de la patrie contre des attaques terroristes», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer.

Il a laissé entendre que l'actuel directeur du Bureau pour la sécurité intérieure, Tom Ridge, un proche du président Bush qui avait décidé de créer cette structure de coordination après les attentats du 11 septembre, pourrait être appelé à la tête du nouveau super ministère. «M. Ridge sera chargé de défendre la création de ce ministère» devant le Congrès, a déclaré M. Fleischer.

Cette tâche ne devrait pas être trop difficile. De nombreux parlementaires demandaient depuis plusieurs mois que le Bureau pour la sécurité intérieure devienne un vrai ministère doté de plus larges pouvoirs. Les dirigeants parlementaires démocrates ont rappelé hier qu'ils étaient favorables à cette initiative.

Le futur département emploiera 170 000 fonctionnaires

Le directeur du FBI fait son mea-culpa

L'agent Coleen Rowley, qui témoigne également devant le Congrès, dresse un réquisitoire contre la hiérarchie de la police fédérale

AGENCE FRANCE-PRESSE

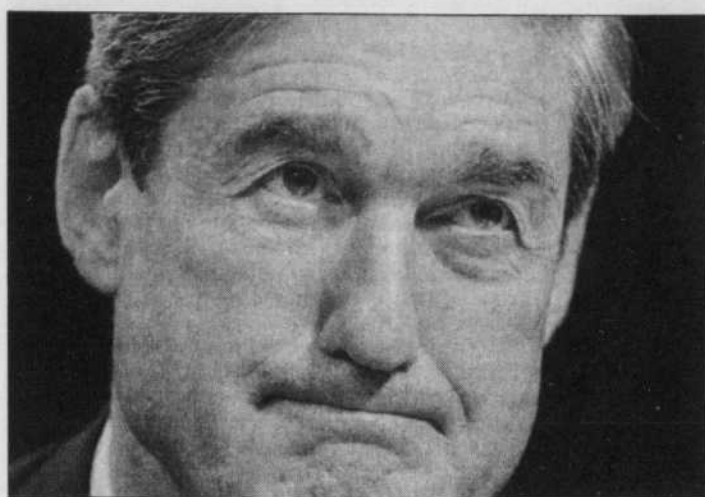
Washington — Le directeur de la sûreté fédérale (FBI), Robert Mueller, a plaidé hier, lors d'une audition au Sénat, pour une refonte complète de la mentalité et des méthodes de l'agence, qui «doit faire mieux» afin de prévenir de futures attaques terroristes.

«Un examen honnête et complet du FBI avant le 11 septembre reflète une agence qui doit évoluer et qui doit changer si notre mission, nos priorités, nos structures, nos technologies et notre personnel doivent évoluer vers la prévention de la prochaine attaque terroriste», a-t-il déclaré devant la Commission judiciaire du Sénat.

Tant le FBI que la Centrale américaine du renseignement (CIA) sont actuellement sur la sellette au Congrès, en raison d'une série de négligences commises avant les attentats du 11 septembre qui ont fait 3056 morts.

Le FBI a été le plus sévèrement soumis à la critique pour avoir ignoré ou entravé l'enquête autour de terroristes présumés qui prenaient des cours de pilotage aux États-Unis, parmi lesquels le Français Zacarias Moussaoui, soupçonné d'être le 20^e pirate de l'air des attentats du 11 septembre. «Nous devons soigneusement examiner ce qui s'est mal passé et retrouver nos manches ensemble et travailler ensemble afin de répondre à ces problèmes», a déclaré le président de la commission, le démocrate Patrick Leahy, au début de l'audition.

M. Mueller, qui a pris ses fonctions une semaine avant les attentats, s'est attaché à défendre la réorganisation en cours au sein du FBI et a reconnu que ces services «auraient dû faire mieux et différemment». Mais il a également insisté sur les succès dans «enquête massive» qui a été lancée à la suite des attentats et qui a permis d'identifier les auteurs des attaques et l'implication du réseau



REUTERS

Robert Mueller: «Nous aurions dû faire mieux et différemment.»

al-Qaïda d'Oussama ben Laden.

Il a également assuré que les nouvelles directives régissant le FBI respectaient les libertés publiques et ne seraient pas discriminatoires, notamment vis-à-vis de la communauté arabo-musulmane, alors que plusieurs sénateurs, dont Edward Kennedy, ont exprimé des inquiétudes à ce sujet.

Parmi les principaux volets de cette réforme figurent une plus grande liberté de mouvements pour les agents fédéraux dans le domaine de la surveillance des Américains et des résidents étrangers ainsi qu'une modernisation des équipements informatiques.

Cette réorganisation revêt un caractère d'autant plus urgent, selon M. Mueller, que la menace terroriste existe toujours.

Les défaillances du FBI ont été «symbolisées», a-t-il encore reconnu, par la «note de Phoenix» ainsi qu'une lettre écrite par un autre agent à Minneapolis, Coleen Rowley, et dans laquelle elle accuse sa hiérarchie d'avoir entravé l'enquête autour de Zacarias Moussaoui.

La note de Phoenix, ignorée par les autorités, avait été rédigée par

un agent fédéral à Phoenix (Arizona) et établissait un lien entre des élèves d'une école de pilotage aux États-Unis et un groupuscule islamiste proche d'al-Qaïda.

«Ce que nous entreprenons répond à ces problèmes», a assuré le chef du FBI, devant des parlementaires prompts à saluer sa «candeur» mais qui se retenaient visiblement. Il s'est dit en faveur d'un «changement complet de mentalité axé sur la prévention des actes terroristes plutôt que sur la réaction face à la criminalité».

Une héroïne

Saluée comme une héroïne, une agente du FBI, Coleen Rowley, qui a osé braver sa direction en l'accusant d'avoir ignoré ses mises en garde avant le 11 septembre, a dressé hier au Congrès un véritable réquisitoire contre la bureaucratie interne de la police fédérale américaine.

Venant témoigner pour la première fois publiquement, Coleen Rowley a confié avoir reçu des «centaines de messages» d'agents à travers le pays qui lui ont parlé de préoccupations similaires. «Nous

devons rationaliser la bureaucratie interne au FBI afin d'être en mesure de combattre le terrorisme», a-t-elle déclaré à la Commission judiciaire du Sénat.

Coleen Rowley, basée à Minneapolis (Minnesota), est l'auteur d'une lettre cinglante de 13 pages, datée du 21 mai, dans laquelle elle a accusé le quartier général du FBI à Washington d'avoir entravé l'enquête sur le Français Zacarias Moussaoui. Ce dernier avait été arrêté le 16 août alors qu'il apprenait à piloter dans le Minnesota. Les enquêteurs pensent qu'il est le 20^e homme du groupe de pirates de l'air qui ont détourné les avions le 11 septembre.

«La nécessité d'avoir des gens au FBI capables de faire des recoupements est malheureusement une évidence», a indiqué Coleen Rowley, portant de grosses lunettes rondes et qui se retrouve plongée sous le feu des projecteurs.

Le FBI avait autorisé son apparition publique devant la commission, a-t-elle précisé. Mme Rowley est mère de famille et travaille au FBI depuis plus de 20 ans.

Dans sa lettre, qui a été rendue publique hier, elle se montre incendiaire vis-à-vis de sa hiérarchie, y compris de M. Mueller, dénonçant des négligences et obstacles faits à l'enquête sur Moussaoui. Elle parle également d'un esprit de clocher et d'un «climat de peur» qui prévalent, selon elle, au sein de l'organisation.

«Pour aller directement au but, j'ai de profondes inquiétudes au sujet d'une délicate et subtile tentative de brouiller/cacher les faits de votre part et d'autres au plus haut niveau de la direction du FBI», écrivait-elle en s'adressant à son patron. Plusieurs passages ont été rayés avec la mention «secret». Un responsable, qui n'est pas nommé, est plus particulièrement visé: celui chargé de superviser les opérations des «agents spéciaux». Il a, selon elle, «presque délibérément contrecarré les efforts des agents de Minneapolis».

Les États-Unis et l'OTAN tentent de calmer le jeu au Cachemire

AP ET REUTERS

Islamabad — Les échanges d'artillerie entre l'Inde et le Pakistan se sont poursuivis hier au Cachemire, alors qu'un émissaire américain chargé de la tâche délicate de désamorcer la crise a reçu l'assurance du président pakistanais qu'il ferait tout pour éviter la guerre.

Dans le même temps, huit personnes trouvaient la mort au Cachemire indien, dont un chef rebelle. Les autres victimes sont trois militants séparatistes, trois militaires indiens et un civil, tués au cours de divers affrontements, selon les autorités locales. Le chef rebelle est Mohammed Rafiq Lone, l'un des commandants du mouvement Harkatul

Jehad-e-Islami basé au Pakistan et qui est tombé sous les balles de l'armée et de la police indiennes dans les faubourgs de Srinagar, la capitale d'été du Jammu-Cachemire.

Sur le plan diplomatique, les Américains poursuivent leurs efforts pour tenter de désamorcer les tensions entre les deux puissances nucléaires. Le secrétaire d'État adjoint américain, Richard Armitage, a rencontré le président pakistanais Pervez Musharraf.

Celui-ci l'a assuré au cours d'un entretien d'une heure et 45 minutes qu'il entendait «faire le maximum pour éviter la guerre», selon M. Armitage. «Le président Musharraf a dit très clairement qu'il était à la recherche de la paix, qu'il ne serait pas celui qui déclencherait la guerre, et je vais rechercher le même type d'assurance demain à Delhi».

M. Armitage a aussi voulu obtenir des garanties sur le fait que l'armée pakistanaise ne déborderait pas sa frontière occidentale (avec l'Afghanistan) pour envoyer des renforts

sur le front indien. Des unités pakistanaises et américaines collaboreront en effet dans la lutte contre al-Qaïda pour empêcher les infiltrations à la frontière pakistano-afghane. Le secrétaire d'État adjoint se rend à New Delhi aujourd'hui.

En outre, le secrétaire américain à la Défense, Donald Rumsfeld, qui participait hier à Bruxelles à une réunion de l'OTAN, est aussi en route pour la région. Il sera porteur d'un message commun de l'Alliance et de la Russie exhortant les deux parties au dialogue.

Les ministres de la Défense de l'OTAN ont ouvert hier le grand chantier de la modernisation de leur alliance afin de la rendre capable de répondre aux nouveaux défis dans un monde où la donne a changé depuis le 11 septembre. La réunion des ministres sera suivie par l'inauguration du conseil OTAN-Russie porté sur les fonts baptismaux la semaine dernière.

Terrorisme sous-marin

AFP ET LE MONDE

La campagne antiterroriste américaine est aussi sous-marine. Voilà deux semaines, le FBI avait prévenu que des terroristes pourraient utiliser des plongeurs pour commettre un attentat contre les États-Unis. Les agents du FBI, redoutant que le terrorisme ne s'infilte aussi dans le monde sous-marin, se tournent désormais vers les exploitants d'entreprises de plongée pour essayer de détecter d'éventuels préparatifs d'attaques.

La police fédérale a commencé à prospecter auprès de centres de plongée partout aux États-Unis, leur demandant de signaler tout client suspect. Le FBI examine aussi une liste de deux millions de personnes dans le monde qui ont appris à plonger lors de ces trois dernières années.

En Floride, réputée pour ses récifs de corail et ses sites de plongée, quelques moniteurs ricanent en évoquant ce que l'un d'eux qualifie d'«idée ridicule, sortie tout droit d'un James Bond». Mais l'idée n'est peut-être pas si farfelue. «Le concept de terrorisme sous-marin n'est pas du tout nouveau», explique Doug Austin, dont le magasin à Miami propose des stages ainsi qu'une large panoplie de matériel de plongée, des palmes aux fusils à harpon. «La marine américaine, comme celle d'autres pays, a des équipes de plongeurs experts en explosifs sous-marins, et ce que les gentils peuvent faire, les méchants ont envie de le faire aussi», explique-t-il après avoir récemment reçu la visite d'agents du FBI.

Comme d'autres responsables de centres de plongée, Doug Austin dit n'avoir pas reçu d'instructions particulières sur ce qu'il faudrait surveiller. «Mais après le 11 septembre, c'est évident que nous allons regarder certains clients de plus près que d'autres», remarque-t-il. «Si un type arabe arrivait ici simplement

pour prendre des leçons de plongée, je ne m'affolerais pas, mais s'il commençait à commander de grandes quantités de matériel, je le signalerais» aux autorités.

Il y a deux semaines, le FBI avait prévenu que des terroristes pourraient utiliser des plongeurs pour commettre un attentat contre les États-Unis. «Des renseignements récents font état de divers éléments terroristes ayant cherché à développer une capacité d'attaque en plongée», avait indiqué le Centre national de protection des infrastructures, un organisme du FBI, qui a mis cette information sur le site Internet de la police fédérale. «Nous n'avons pas de preuve qu'il y ait un projet d'utiliser des plongeurs pour perpétrer un attentat aux États-Unis mais des renseignements révèlent un désir d'obtenir une telle capacité», avait-il remarqué.

Après cette alerte, l'Association professionnelle des moniteurs de plongée, basée en Californie, qui délivre des permis internationaux, a fourni au FBI une liste de deux millions de personnes auxquelles l'organisation a délivré des permis ces trois dernières années, a indiqué Jeff Nadler, vice-président de l'association. Selon lui, une attaque sous-marine «est faisable». Pour Michael Dunn, propriétaire d'un magasin de plongée, «s'ils sont capables de détruire le World Trade Center, ils peuvent cibler n'importe quelle infrastructure d'importance comme un pont à Boston ou à New York ou, pourquoi pas, un bateau de croisière». Les grands paquebots qui se dirigent vers Miami, les Bahamas ou les Caraïbes croisent dans des détroits étroits, à quelques mètres de crevasses et fissures où évoluent les chasseurs de homards.

Mais les amateurs de crustacés n'ont qu'à bien se tenir. Car les gardes-côtes américains n'hésiteraient pas à tirer sur tout individu ayant des activités suspectes autour d'un bateau de croisière, a laissé entendre un représentant des garde-côtes sous couvert d'anonymat.

«Ils peuvent cibler un pont à Boston ou, pourquoi pas, un bateau de croisière»

Quelques Résultats

649 Tirage du 2002-06-05

01 02 09 15 20 38

Complémentaire: (13)

GAGNANTS	LOTS
6/6 1	2 000 000,00 \$
5/6+ 5	101 952,30 \$
5/6 228	1 788,60 \$
4/6 12 630	61,90 \$
3/6 229 469	10,00 \$
Ventes totales:	12 651 333 \$
Prochain gros lot (approx.):	2 000 000 \$

Extra Tirage du 2002-06-05

NUMÉROS LOTS

298967	100 000 \$
98967	1 000 \$
8967	250 \$
967	50 \$
67	10 \$
7	2 \$

Les modalités d'encasement des billets gagnants paraîtront au verso des billets.

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-0, cette dernière a priorité.

SEULEMENT UN PROBLÈME DE JEU

1 866 505 JEUX

Antiquités Bonaventure

28^{ème} Anniversaire

7-9 juin, 2002

PLACE BONAVENTURE, MONTRÉAL

Vendredi	7 juin	11 h - 21 h
Samedi	8 juin	11 h - 18 h
Dimanche	9 juin	11 h - 18 h

Adultes 8,00 \$ • Âge d'or 6,00 \$ • Enfants 1,00 \$

Une réalisation Obsession Antiques Ltée

(514) 933-6375

vacances air Transat

www.vacancesairtransat.com

DISPONIBLE CET ÉTÉ!

SAINT-MARTIN

Départ de Montréal

Great Bay Beach Hotel & Casino ★★☆☆ 1/2

Formule Tout inclus, 1 semaine

Départ 29 juin

1298\$

RÉSERVEZ 35 JOURS AVANT ET OBTENEZ UN SURCLASSEMENT GRATUIT!

EXODUS VOYAGES

450-629-8055

1-800-815-8055

www.exodusvoyages.com

VOYAGES HERITAGE

514-485-6004

1-877-485-6004

www.heritagetravelonline.com

EN BREF

Une lettre de Karadzic

Sarajevo (Reuters) — La Force de stabilisation de l'OTAN en Bosnie (SFOR) a annoncé hier qu'une lettre de l'ancien chef politique bosniaque Radovan Karadzic, recherché pour crimes de guerre, lui avait été remise lors d'entretiens avec la femme du fugitif, Ljiljana. «Le contenu de la lettre est confidentiel, comme celui des discussions», a déclaré Scott Lundy, porte-parole de la SFOR. La SFOR a reçu la réponse écrite de Karadzic après lui avoir fait parvenir plusieurs lettres pour l'engager à se rendre. Selon Scott Lundy, la rencontre a eu lieu à la demande de l'épouse de Karadzic. Elle s'est déroulée hier matin au domicile de cette dernière, à Pale, et a duré une demi-heure.

• LE MONDE •

Israël s'en prend à Arafat; Washington veut de la retenue

AGENCE FRANCE-PRESSE

Ramallah — Israël s'en est pris hier à Yasser Arafat en occupant six heures durant son quartier général à Ramallah, après un attentat suicide, mais n'est pas allé plus loin, tenant compte apparemment de la position américaine.

Les États-Unis ont exprimé leur scepticisme sur l'opération et ont clairement signifié leur opposition à toute atteinte à la personne du président palestinien, alors qu'une partie du gouvernement israélien brandit une menace d'expulsion.

Les autorités israéliennes « nous ont reconfirmé que leur intention restait de ne pas faire de mal à M. Arafat ou de s'en prendre à lui directement, et c'est en effet ce qui s'est passé », a déclaré le porte-parole du département d'État, Richard Boucher.

Les militaires israéliens se sont retirés du QG mais ont mené dans la journée une brève incursion dans une autre partie de Ramallah, où ils ont capturé un responsable du mouvement de la Résistance islamique Hamas et fait cinq autres prisonniers.

À la faveur de la nuit, l'armée avait envoyé une cinquantaine de chars et de transports de troupes blindés ainsi que six bulldozers dans la Moukataka, le QG de M. Arafat, sans prendre d'assaut le corps du bâtiment où il se trouvait. Au cours de violents échanges de tirs, un membre de la garde personnelle de M. Arafat, recherché selon Israël pour participation à des attentats, a été tué et au moins sept Palestiniens ont été blessés.

M. Arafat a qualifié de « fasciste » l'opération et assuré que les raids ne feraient que « renforcer la résolution » des Palestiniens. « Ils voulaient que je sois là », s'est-il exclamé devant les journalistes, laissant entendre que les Israéliens auraient voulu le tuer. Le ministre israélien de la Défense, Binyamin Ben Eliezer, a affirmé que l'opération venait « souligner la responsabilité de la di-



Le quartier général du président palestinien a subi les foudres de Tsahal.

rection de l'Autorité palestinienne dans des attentats terroristes.

Un conseiller de M. Arafat a accusé les États-Unis d'avoir donné leur feu vert à Israël pour ses opérations en Cisjordanie. Mais la Maison-Blanche a exprimé son scepticisme à propos de l'opération à Ramallah et à Jenine, doutant qu'elle soit constructive pour la paix. « L'objectif de l'incursion israélienne de la nuit dernière n'est pas clair », a estimé un porte-parole de la Maison-Blanche, Sean McCormack.

Avant les entretiens du président Bush avec le chef de l'État égyptien Hosni Moubarak, les États-Unis ont fait savoir que leur position est en cours d'élaboration mais ont précisé qu'il ne fallait pas spéculer sur un « plan Bush » prochain concernant le conflit israélo-palestinien. Le chef de la diplomatie israélienne, Shimon Peres, a évoqué de « nouvelles idées américaines » suggérant l'abandon par Israël des colonies en échange d'une renonciation par les Palestiniens du droit de retour des réfugiés.

«C'est ma chambre à coucher!»

Ramallah (Reuters) — La chambre à coucher habituelle de Yasser Arafat a été l'une des cibles de l'armée israélienne lors de son raid ponctuel dans la nuit de mercredi à hier contre son quartier général. Le président de l'Autorité palestinienne, qui est indemne, a accusé Israël d'avoir cherché à l'assassiner, mais un responsable militaire israélien a qualifié de fantaisiste cette allégation en précisant que l'armée avait des « ordres clairs » pour l'épargner.

« J'étais censé dormir ici, mais j'avais du travail en bas et je ne suis pas monté dormir », a expliqué Yas-

ser Arafat aux journalistes admis à visiter sa chambre, où poussière et gravats recouvraient encore son lit, et où le mur faisant face à la fenêtre présentait des impacts de balles. « Ils ont bombardé cette pièce en souhaitant que j'y sois. Chacun sait qu'il s'agit de ma chambre », a expliqué Arafat, en écarquillant les yeux devant la scène de désolation qu'offraient ses quartiers d'habitation après le raid. L'agence palestinienne Wafa précise qu'un miroir brisé trônait sur une table, aux côtés d'un portrait d'Arafat brandissant dans ses bras sa fille de quatre ans.

RADIO
Première Chaîne
Radio - Canada

Haïti-Québec

Immigration, déportation, désillusion.

Aujourd'hui 12h 15

« Il neige pas à Port-au-Prince »,

un documentaire de Mohamed Lotfi diffusé dans le cadre de l'émission *La tribune du Québec*.

Réalisation-coordination : Lucie Benoit

La faim ne régresse pas

REUTERS

Rome — Faute d'investissements suffisants, le monde est en train de perdre sa bataille contre la famine et ne pourra pas atteindre son objectif de diminuer de moitié la malnutrition avant 2015, ont prévenu hier les Nations unies.

À une semaine de l'ouverture du sommet mondial de l'alimentation, un dirigeant de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a indiqué que les pays participants envisagent de demander que 24 milliards de dollars en investissements publics soient débloqués chaque année en plus des programmes existants de développement agricole et rural pour combattre la faim. « Il faut donner aux gens le pouvoir d'achat pour qu'ils achètent la nourriture dont ils ont besoin ou leur donner les moyens qui leur permettent de la produire », a déclaré cette semaine Hartwig de Haen, sous-directeur général de la FAO.

Le sommet de la FAO qui se déroulera au siège de l'organisation, à Rome, du 10 au 13 juin, doit renouveler l'engagement pris lors du précédent sommet de 1996 de réduire de moitié d'ici 2015 le nombre d'individus souffrant de la faim dans le monde pour le ramener à 400 millions. Plusieurs dizaines de chefs d'État, principalement de pays en développement, devraient y assister, notamment la présidente de l'Indonésie, Megawati Sukarnoputri, le président sud-africain Thabo Mbeki et son homologue du Nigeria, Olusegun Obasanjo.

Le sommet qui devait se tenir l'année dernière avait été repoussé après les attentats du 11 septembre contre les États-Unis et devrait se dérouler dans des conditions de sécurité renforcée, les autorités italiennes prévoyant de déployer quelques 5000 policiers et de mobiliser des hélicoptères. Selon le dernier rapport de la FAO, le nombre de personnes souffrant de malnutrition ne diminue plus que sur un rythme de six millions par an, contre huit millions en 1999. Aussi, pour que l'objectif d'une réduction de moitié de la malnutrition en 2015 soit atteint, il faudrait désormais que 22 millions de personnes y échappent chaque année.

L'organisation souligne parallèlement que le monde produit plus de nourriture qu'il n'en a besoin mais qu'elle ne parvient pas à ceux qui en manquent le plus.

Selon Hartwig de Haen, les régions du monde les plus touchées par la famine sont le sud de l'Afrique, l'Afghanistan, la Corée du Nord, la Cisjordanie et la bande de Gaza. Le directeur exécutif adjoint du Programme alimentaire mondial (PAM) a estimé hier à Johannesburg que 12 millions de personnes sont menacées par la famine cette année dans six pays du sud de l'Afrique. Près d'une personne sur sept dans le monde souffre de malnutrition. La plupart d'entre elles vivent en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.

Le roi du Tonga poursuit son fou



REUTERS

JESSE BOGDONOFF, l'ex-fou du roi du Tonga, se prépare actuellement pour une comparution devant un tribunal américain. Le petit royaume du Pacifique Sud accuse cet ancien employé de banque — qui, en plus de distraire sa majesté, lui prodiguait des conseils financiers — d'avoir commis des fraudes de l'ordre de 26 millions. Bogdonoff affirme qu'il a seulement voulu aider son ami le roi à mieux faire fructifier les capitaux du royaume. Il croit être victime d'intrigues de cour entre factions de la famille royale du Tonga.

Se prendre en main
est le travail de toute une vie.

1 877 369-7845

(514) 369-7845

www.osteoporese.qc.ca



CONSULTATION GÉNÉRALE

PROJET DE LOI N° 109, LOI SUR L'OBSERVATOIRE QUÉBÉCOIS DE LA MONDIALISATION

La Commission des institutions est chargée de tenir des auditions publiques à compter du 20 août 2002 dans le cadre de la consultation générale sur le projet de loi n° 109, *Loi sur l'Observatoire québécois de la mondialisation*. Toute personne ou organisme qui désire exprimer son opinion sur ce sujet doit soumettre un mémoire au Secrétariat des commissions au plus tard le 8 août 2002.

La Commission choisira, parmi les personnes et les organismes qui auront fait parvenir un mémoire, ceux qu'elle entendra. Les mémoires doivent être transmis en 25 exemplaires de format lettre. Ils doivent être accompagnés d'autant d'exemplaires d'un résumé de leur contenu. Les personnes ou les organismes qui désirent que leur mémoire soit transmis à la Tribune de la presse doivent en faire parvenir 25 exemplaires supplémentaires.

Les mémoires, la correspondance et les demandes de renseignements doivent être adressés à : M^{re} Louis Breault, secrétaire de la Commission des institutions, Édifice Pamphile-Le May, 1035, rue des Parlementaires, 3^e étage, Québec (Québec), G1A 1A3.

Téléphone : (418) 643-2722 Télécopieur : (418) 643-0248
Courriel : lbreault@assnat.qc.ca

www.radio-canada.ca/radio

95.1^{FM}
Montréal

Écoutez
pour voir.

É D I T O R I A L

Les aînés dans de mauvais draps

Les services d'hébergement pour les personnes âgées sont très déficients, nous dit la Vérificatrice générale, Doris Paradis, dans son dernier rapport. Ce constat ne surprend guère, de précédents examens ayant abouti à des conclusions similaires. Sommes-nous indifférents au sort des aînés, souvent sans voix?

Deux mois après leur entrée dans un centre d'accueil, 57 % des personnes en perte d'autonomie n'ont encore reçu aucune évaluation des soins dont elles auront besoin, et pour 13 % d'entre elles, l'évaluation ne viendra jamais. Dans ce contexte, parler d'un plan de soins relève de l'utopie. La réalité est encore plus sombre: après avoir attendu des mois avant de pouvoir entrer dans un centre d'hébergement et de soins de longue durée, l'heureux élu reste «parqué» de nombreux autres mois dans son coin avant qu'un diagnostic complet ne soit posé et qu'il puisse recevoir les soins appropriés à son état. Et on se demande comment il se fait que les personnes en perte d'autonomie glissent rapidement vers une dépendance encore plus grande peu après leur entrée en centre?

En fait, la Vérificatrice générale intérimaire a observé une grande disparité dans les soins prodigués, selon les régions mais aussi selon les types d'établissement. Et faute de ressources dans le secteur public ou même dans les centres privés reconnus, les résidences privées sans permis continuent de proliférer. D'ailleurs, paniqués devant le manque de places de leur réseau, des responsables dirigent parfois eux-mêmes les personnes en perte d'autonomie vers des résidences sans permis. Toutes ces résidences ne sont pas mauvaises, loin de là, mais les abus qui ont eu cours dans un certain nombre d'entre elles, maintes fois dénoncés, commandent une intervention plus énergique du gouvernement. A-t-on déjà oublié le rapport de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse rendu

public en décembre dernier et dénonçant un laisser-faire gouvernemental favorisant les abus et la négligence? Pour sa part, la Vérificatrice générale a rappelé que la situation ne s'était guère améliorée depuis que son prédécesseur, Guy Breton, avait levé le voile sur le sort fait aux personnes âgées en perte d'autonomie, il y a huit ans.

Sommé de répondre aux accusations de l'opposition libérale, le ministre de la Santé, François Legault, a repris le refrain du «c'est la faute au fédéral». Cette manière de couper court au débat ne plaît guère à la Vérificatrice générale. Elle croit, avec raison, qu'il faut d'abord mieux planifier le déploiement des ressources. Le gouvernement dépense déjà 2,5 milliards annuellement pour l'hébergement de 40 000 personnes en lourde perte d'autonomie, réparties dans 176 centres de soins de longue durée publics et 57 centres privés subventionnés. Avant d'injecter plus d'argent, commençons par mettre de l'ordre dans les services déjà offerts. Après, on verra. Car, à la lecture du rapport de Mme Paradis, il se dégage une impression de fouillis administratif.

Les soins aux personnes âgées prendront une importance croissante au cours de la prochaine décennie. La population vieillit et les cas confiés aux centres d'accueil seront de plus en plus lourds. Une planification rigoureuse s'impose, pour les centres d'hébergement mais également pour les soins à domicile, lesquels deviennent de plus en plus complexes. Et s'il est un secteur ne bénéficiant pas d'un financement adéquat, c'est bien celui des soins à domicile.

On peut s'étonner qu'une fois les enquêtes rendues publiques, le sort des personnes âgées tombe rapidement dans l'oubli. Nous ne pouvons pourtant fermer les yeux devant la négligence subie par les citoyens les plus vulnérables de la société.

Autre attentat, autre plan

Encore une fois, un attentat suicide a été commis par le Jihad palestinien alors qu'un haut responsable américain, en l'occurrence le directeur de la CIA, George Tenet, poursuivait une tournée au Proche-Orient. Celui-ci a rencontré Yasser Arafat et ses proches afin d'articuler une réforme des forces de sécurité dépendant directement de l'Autorité palestinienne. Une fois cette réforme appliquée, on espère que l'OLP sera en mesure de mieux contrôler ces mouvements qui privilégient la prime au sang plutôt que le recours à la diplomatie.

Ainsi donc, le Jihad s'est fait le cruel plaisir de torpiller l'énigme tentative d'apaisement en affirmant, d'une part, qu'il n'avait pas «d'autre choix que la violence» et en soulignant, d'autre part, qu'il n'était pas question de répondre à l'invitation de l'OLP. De quelle invitation s'agit-il? Arafat a proposé au Hamas et au Jihad de s'associer à l'Autorité palestinienne. Il s'est même engagé à organiser des élections.

Le Hamas d'abord, le Jihad ensuite, ont refusé l'arrimage présenté. Tant l'un que l'autre ont signalé qu'il n'était pas question d'être «canalisés», pour reprendre leur mot, dans l'organisation d'Arafat. Fort de l'appui d'une frange de plus en plus imposante de la population palestinienne, notamment les jeunes, ces groupes de fanatiques soutenus en sous-main par l'Iran,

l'Irak et la Libye agissent de manière à isoler, à moyen terme, les leaders historiques de la cause palestinienne, Arafat en premier, bien évidemment.

On a d'ailleurs de plus en plus l'impression que tout se dessine comme si Arafat avait été relégué au second plan. En effet, après que les Saoudiens eurent présenté un plan de paix conçu en fonction du troc suivant, soit la sécurité des Israéliens contre la terre des Palestiniens, voilà que le président égyptien Hosni Moubarak présentera officiellement, cette fin de semaine à la Maison-Blanche, son plan de paix. Un plan nourri. Un plan favorisant davantage la négociation que son pendant saoudien, celui-ci relevant un peu trop du «ça passe ou ça casse».

Toujours est-il que Moubarak propose que les Palestiniens réforment dès cette année leur structure politique et tout leur réseau de sécurité. Cela, afin d'éliminer tous les mécanismes de corruption qui ont cours depuis des années. Après quoi, le président égyptien suggère que des élections législatives et présidentielle soient tenues plus tard cet automne. Ensuite, on invite toutes les parties concernées, Israël et États-Unis en tête, à favoriser la proclamation en 2003 d'un État palestinien qui, d'un point de vue géographique, couvrirait le territoire défini dans les accords d'Oslo de 1993. Cela effectué, l'État palestinien serait admis à l'ONU. Et c'est ensuite que les autorités palestiniennes et israéliennes entreprendraient les négociations sur les territoires occupés depuis 1967.

Tout cela posé, il faut espérer que la conférence initialement prévue pour ce mois-ci soit bel et bien tenue en juillet. Un peu de bonne volonté de part et d'autre ne ferait pas de tort.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

«UN ASPECT IMPORTANT DU LEADERSHIP EST DE SAVOIR QUAND PASSER LE FLAMBEAU.»

—ALEX McDONOUGH



LETTRES

La lettre suivante, publiée dans notre édition d'hier, avait été amputée de deux courts paragraphes à cause d'une erreur technique. Nous en reproduisons ici la version complète.

Khalas, c'est assez!

Assez d'arrogance, d'humiliations quotidiennes, d'arrestations arbitraires, de destructions abusives et inutiles!

Assez de priver un peuple tout entier de ses droits fondamentaux: le droit à l'éducation, à la santé, à la liberté de mouvement, à sa voix!

Assez de colonisation continue, de provocation et d'illégalité des territoires occupés, qui ne contribue qu'à accroître les tensions, à décourager les efforts de paix et à inciter de plus en plus de jeunes Palestiniens à se transformer en bombes humaines!

Il faut dénoncer haut et fort le terrorisme sous toutes ses formes. La violence n'engendre que la violence.

Il faut dénoncer haut et fort l'occupation et les opérations de force de l'armée israélienne, qui provoquent le désespoir et la haine.

L'État d'Israël existe et les Israéliens ont le droit de vivre en toute sécurité sur leur territoire.

L'État d'Israël, par contre, n'a pas le droit d'étouffer un peuple, de le mettre à genoux, de le bâillonner.

Le droit du peuple palestinien à la protection internationale se justifie dans un tel conflit; malheureusement, les États-Unis s'y refusent pour l'instant et laissent Israël imposer sa solution.

L'Europe tente, mais du bout des lèvres, d'intervenir. Et le Canada est presque absent.

C'est donc à nous, dans tous les pays, dans toutes les villes, de marcher, de protester et d'exiger que cessent cette occupation, ces abus de pouvoir et cette condescendance.

Le samedi 8 juin, la Coalition pour la justice et la paix en Palestine, qui regroupe 37 organismes, organise une marche au carré Saint-Louis, à 14h, et un spectacle au parc Jeanne-Mance, à 15h30, auquel je participerai avec plusieurs de mes collègues artistes: Raymond Lévesque, Luck Mervil, Karen Young, la chanteuse haïtienne Lody Auguste, Myra Cree, le groupe de hip-hop Latitude Nord, les écrivains Paul Chamberland, Michel van Schendel et Abba Farhoud ainsi que de nombreux poètes et musiciens arabes. Tous et toutes, nous serons ensemble contre l'occupation! Il faut dire la Palestine, clamer haut et fort que le peuple palestinien existe! Il a aussi le droit à son pays!

Mireille Deyglun
Comédienne
Montréal, 4 juin 2002

Équipe Dumont: quelle équipe, au juste?

Étonnante, tout de même, cette montée fulgurante de l'ADQ dans les récents sondages. Certes, Mario Dumont a toujours été populaire auprès des électeurs, mais c'est bien la première fois que son parti l'est tout autant. Quand on voit le nombre incroyable de personnes prêtes à voter pour l'ADQ sans même connaître un seul élément du programme du parti, on peut en déduire deux choses: les gens sont prêts à faire n'importe quoi pour avoir du changement, et Bernard Landry et Jean Charest ont un sérieux problème de popularité!

Il faudrait peut-être rappeler aux Québécois que si l'ADQ remporte les prochaines élections, M. Dumont ne pourra être à la fois premier ministre, ministre des Finances, ministre de la Santé, ministre des Transports, ministre de l'Environnement, ministre de l'Éducation, et j'en passe...

À moins que le clonage humain ne fasse des progrès considérables dans les mois à venir! C'est bien simple, à part Mario Dumont, il n'y a personne à l'ADQ. En 1976, huit ans après sa naissance, le Parti québécois pouvait déjà compter sur une équipe remarquable avec les René Lévesque, Jacques Parizeau, Camille Laurin, Claude Morin, Lise Payette et compagnie. C'est loin d'être le cas avec l'équipe Mario Dumont de 2002.

En fait, je ne vois pas comment le parti de

Mario Dumont pourrait gouverner s'il remporte les prochaines élections. Pour faire bouger la «grosse machine» de l'État, comme M. Dumont semble vouloir le faire, ça prend plus que de beaux discours, ça prend aussi des gens compétents avec une grande expérience de l'administration publique, des personnes capables de faire progresser leurs idées. Puisque l'ADQ me semble particulièrement démunie de ce côté, je ne voterai pas pour le parti de M. Dumont, même si je fais partie de la prétendue «génération Dumont». Le changement uniquement pour le changement, je n'y crois pas tellement.

Benoît Clairoux
Verdun, 4 juin 2002

Des gens assimilés dans leur tête

Ce n'est pas d'hier que des francophones du Québec réclament de pouvoir diriger leurs enfants vers des écoles unilingues anglophones. Mais nous assistons actuellement à des efforts redoublés de la part d'un nombre de plus en plus élevé de personnes qui font pression pour que leur progéniture acquière une véritable identité.

Ces gens sont déjà assimilés dans leur tête et réclament à cor et à cri que les tribunaux et l'État prennent en charge leur absence d'identité pour leur en forger une autre, la bonne, la seule, celle qui se pense en anglais. Autrement dit, que l'anglicisation jusqu'à maintenant réservée à une petite bourgeoisie francophone devienne accessible à la classe moyenne: une démocratisation de l'anglicisation du Québec, en quel sorte!

Combien de centaines de milliers de «Canayens français» sont partis s'installer aux États-Unis et s'y sont assimilés en moins de deux générations? Pendant que les Italiens, les Grecs et les Chinois maintiennent coutumes et langues maternelles sur des générations aux États-Unis, tout comme ici même au Québec! C'est qu'en matière d'identité, il en va comme en compétition de haut niveau: le succès est d'abord une question d'attitude mentale. Comme on le dit chez nous: ça se passe entre les deux oreilles.

Or qu'y a-t-il entre les deux oreilles de ces francophones assoiffés d'anglais? Une mentalité de perdants chez lesquels s'est installée l'idée voulant que la seule lumière qui luit au bout du tunnel de la réussite économique et financière (de la vie, quoi!) soit la langue anglaise. Des perdants convaincus qu'ils maîtrisent suffisamment «genre, leur langue maternelle». Des perdants frustrés par le maudit français qui les a empêchés d'être quelqu'un dans la vie, qui les a privés de ce que les nantis et les plus chanceux ont pu se payer: l'accès à l'anglais, à la richesse, à l'anglicisation.

Au cas où ces parents ne l'auraient pas réalisé, l'apprentissage de l'anglais «par immersion» est tout à fait possible dans certains secteurs de la grande ville de Montréal, où résidents, commerçants et personnel des services publics se feront un plaisir de leur donner accès à un environnement unilingue anglophone. Voilà de la «démocratie autrement», comme l'enseigne maintenant le chef de l'ADQ, Mario Dumont!

Serge Genest
Québec, 4 juin 2002

Le kirpan et le temps méti

Je suis entièrement en accord avec Paule des Rivières qui, dans *Le Devoir* du 22 mai, exprime son désaccord avec la décision de la Cour supérieure relativement au kirpan. Porter cette arme dans un fourreau de bois, c'est, comme l'affirme l'avocat de la défense Julius Grey, «un droit à un accommodement raisonnable en matière religieuse». De même, le porte-parole de la famille du jeune élève sikh affirme que «la cour a démontré que le kirpan fait partie intégrante de notre religion». Cependant, comme l'écrit Mme des Rivières, «depuis juin 2000, les écoles n'ont plus de statut religieux». Aussi, sur un autre plan, le port du kirpan n'est pas un accommodement raisonnable, et c'est sur le plan du métissage de la société québécoise.

Comme on peut le lire dans l'ouvrage de François Laplantine et Alexis Nouss, *Le Métissage* (Flammarion 1997), «le métissage est principalement urbain». Depuis plusieurs décennies, le Québec vit un apport important de son immigration. Surtout dans la grande ville de Montréal. La métropole connaît donc diverses formes de métissages, biologique, bien sûr, mais aussi linguistique et culturel. Et le métissage n'est pas la fusion, l'osmose ou la cohésion mais la confrontation et le dialogue. Confrontation et dialogue, c'est dans ce contexte que se situe le phénomène du port du kirpan dans nos écoles du Québec. Comme l'écrivent les auteurs, le temps du métissage est le présent puisque, constamment renouvelé, il assure la permanence des créations et des rencontres. C'est aussi en lui-même un temps méti puisqu'il accueille la jonction du passé et du futur, tension qui le constitue. Mais la décision de la cour est de l'antimétissage. Pourquoi?

Parce que, dans l'antimétissage — qui est la fascination de l'homogène, de l'identique et de la plénitude ontologique —, on rejette, on réprouve, on rompt. Mais que rejette-t-on, au juste? On rejette ce qui est vécu comme insupportable: pour celui qui veut porter l'objet religieux, le refus des parents des écoliers qu'il porte le kirpan; on réprouve ce geste des parents; on rompt avec leur tradition de bannir toute arme dans l'école. Encore une fois, on rejette donc ce qui est insupportable: l'altérité, le doute sur sa propre identité comme sur la réalité.

Et, toujours selon Laplantine et Nouss, «quant au multiculturalisme (le political correctness nord-américain, la revendication du droit des minorités et des «communautés ethniques», l'apologie du pluralisme thérapeutique...), il est [...] le contraire même du métissage. Il se fonde sur la cohabitation et la coexistence de groupes séparés et juxtaposés résolument tournés vers le passé, qu'il convient de protéger de la rencontre avec les autres».

Le métissage n'est donc pas un état ni une qualité. Il est de l'ordre de l'acte. Il est l'événement qui survient dans une temporalité au sein de laquelle il n'est plus possible de distinguer du passé, du présent ni du futur à l'état pur. Dans le temps méti, qui est celui du Québec, chaque élément doit conserver son identité, sa définition, en même temps qu'il s'ouvre à l'autre. De part d'autre, ni refoulement ni honte: la fierté du métissage tient dans ses origines.

La pensée du métissage est une pensée de la médiation et de la participation à au moins deux univers. C'est pourquoi les parents des enfants et le ministre de la justice ont raison d'en appeler de la décision de la Cour supérieure. Il faut en arriver à trouver une autre solution.

Pierre-Paul Roy
Retraité
Laval, 3 juin 2002

Ni ADQ, ni PQ, ni PLQ...

Je ne voterai pas pour l'ADQ: ce parti n'offre que de nouveaux visages avec de vieilles idées. Je ne voterai pas pour le Parti libéral du Québec: je n'ai aucune envie de voir le Québec régresser jusqu'à l'insignifiance qu'incarne si bien Jean Charest. Je ne voterai pas pour le Parti québécois: il s'est si mal servi du pouvoir qu'il ne mérite plus notre confiance. Malgré mes sympathies pour l'Union des forces progressives, je suis peu inspiré par ce rassemblement de «forces» gauchistes qui vivent encore dans le passé. Je voterai peut-être pour un parti écologiste, je verrai...

Bien sûr, je rêve de voir Bernard Landry démissionner, mais cela ne changera rien à l'affaire s'il est remplacé par Pauline Marois. Le PQ a fait l'économie d'une course au leadership qui aurait permis un véritable débat d'idées, une économie qui lui coûte très cher aujourd'hui. Il faudrait presque refonder ce parti tant il a perdu sa raison d'être, son âme, notre confiance et notre respect. Tel est mon vœu. En attendant, mon désarroi est total.

Benoît LeBlanc
Montréal, 31 mai 2002

IDÉES

Réplique à Alexis Cossette-Trudel

Les jeunes, quels jeunes?

SIMON-PIERRE BEAUDET
Étudiant à la maîtrise en littérature
à l'Université LavalMADELEINE PASTINELLI
Étudiante au doctorat en ethnologie
à l'Université Laval

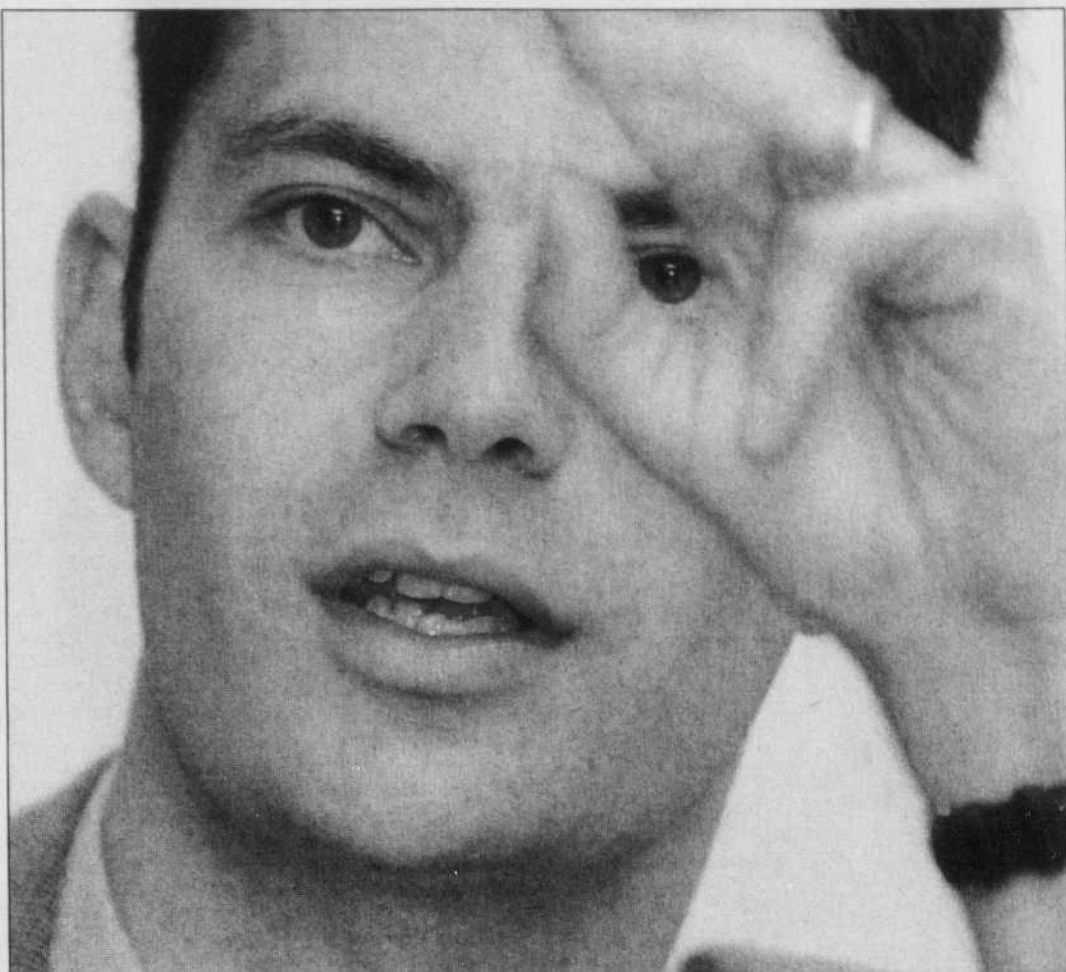
Dans une lettre publiée dans *Le Devoir* du mardi 4 juin 2002, Alexis Cossette-Trudel, ex-président du Comité national des jeunes du PQ et étudiant à la maîtrise en science politique, tentait d'expliquer les raisons pour lesquelles il appuiera l'ADQ plutôt que le PQ aux prochaines élections. Ses propos reprennent une partie des poncifs qui servent à la campagne de l'ADQ et avec lesquels nous nous retrouvons malencontreusement associés puisque M. Cossette-Trudel s'est permis de s'exprimer au nom des «gens de sa génération», dont nous sommes. Qu'il sache qu'il est hors de question que nous acceptions de le reconnaître comme porte-parole.

M. Cossette-Trudel dit être déçu du PQ, de l'échec de son projet souverainiste et social-démocrate. Il est également attristé de voir que la lutte contre la pauvreté, qui devait devenir une priorité, soit restée lettre morte. Peut-il nous expliquer, à nous qui n'avons jamais fait de science politique, par quelle incroyable pirouette il se rangera du côté du seul parti de droite qui s'assume? Devons-nous comprendre qu'au lieu de lutter contre la pauvreté, M. Cossette-Trudel a désormais choisi de se ranger auprès de ceux qui veulent lutter contre les pauvres, formés qu'ils sont par les facultés d'administration et de droit ainsi que dans les programmes de MBA, ne pouvant concevoir le monde autrement que dans un schéma néolibéral? Force est de constater que la trajectoire des positions politiques de M. Cossette-Trudel a quelque chose de profondément déroutant.

La jeunesse

Mais Mario Dumont est jeune lui aussi, et depuis quelques semaines, on n'en a plus que pour cette «jeunesse» qu'incarne si justement ce politicien de 32 ans qui reprend la vulgate néolibérale sous couvert de changement. D'ailleurs, est-il nécessaire d'expliquer que, de toute évidence, l'électorat potentiel de Mario Dumont désire ce qu'il représente bien plus que ce qu'il présente? L'enthousiasme est sincère mais tourne à vide: le sondage, publié dans *Le Devoir* du 1^{er} juin, qui révélait que 51 % des Québécois désirent un gouvernement adéquat, montrait également que 83 % des répondants sont incapables de citer un seul élément du programme de l'ADQ.

Si la jeunesse est cette mélasse idéologique qui ne peut servir que des fins politiques, nous refusons d'être jeunes! Des «comités jeunesse» des partis politiques aux représentants d'associations étudiantes de niveau national (FECQ ou FEUQ) en passant par les délégués du Sommet de la jeunesse de 1998, tous ont pour fondement la même vision — intéressée — de la jeunesse. Tout cela rappelle étrangement ce que Roland Barthes disait du monde des jouets enfants: ils



L'émancipation stupéfiante d'un Mario Dumont doit certainement canaliser les espoirs les plus fous de ceux qui aspirent à «faire leur place».

préfigurent littéralement, en microcosme, l'univers des fonctions adultes et préparent ainsi le jeune à les accepter toutes. Vous savez sûrement trop bien comment toute dissension est impossible dans ces instances: on s'est fort ému, à l'époque, de voir des manifestations de jeunes qui protestaient contre un sommet censé les représenter. Les «autres» jeunes n'appréciaient guère le devenir de bureaucrates fonctionnels que les délégués semblaient réclamer en leur nom. Nous ne sommes pas dupes!

Les «comités jeunesse» des partis politiques sont un vrai bonbon pour ceux-ci, qui les manipulent à leur guise, trop contents de voir la relève se former elle-même. On ne saurait trop insister sur ce qu'il y a de profondément paternaliste et de condescendant dans la constitution même d'un «comité de jeunes». L'émancipation stupéfiante d'un Mario Dumont doit certainement canaliser les espoirs les plus fous de ceux qui aspirent à «faire leur place».

Notre génération

Mais que nos aînés se rassurent! La jeunesse est un mal qui passe avec le temps. D'ailleurs, il faut bien le dire, la jeunesse n'est peut-être pas aussi homogène que semble le croire M. Cossette-Trudel. Les

gens de notre génération à nous sont profondément humanistes et solidaires. Ils occupent des édifices pour dénoncer la crise du logement et font tomber les murs au milieu des gaz lacrymogènes quand on tente de les réduire au silence.

Les gens de notre génération se demandent bien ce que peut leur offrir un parti qui se propose d'établir un taux d'imposition unique, de dégelier les frais de scolarité et de faciliter l'accès à la sous-traitance. Que M. Cossette-Trudel sache qu'il ne nous est jamais venu à l'idée de compatir avec la misère des plus favorisés, qui seraient disposés à payer, qui souffrent de la lenteur du système de santé et auxquels on pourrait offrir un accès rapide à des soins privés. Non pas que nous soyons irrémédiablement contre cette idée; seulement, que l'on nous comprenne bien, nous avons d'autres priorités.

Alors, lorsqu'il lui viendra la fantaisie de parler des «gens de votre génération», que M. Cossette-Trudel prenne le soin de nous exclure du nombre ou de préciser son propos. Par exemple, une formule comme «les jeunes ambitieux comme moi qui aiment serrer les mains des ministres et qui préfèrent être du bord des gagnants» nous semblerait tout à fait convenable.

Réplique à Pascal Bérubé

Les jeunes péquistes et leurs vaches sacrées

STÉPHANE LAFOREST

Président de la Commission des jeunes de l'ADQ

Mercredi, le quotidien *La Presse* publiait une lettre de Pascal Bérubé, président de l'aile jeunesse du PQ. Imitant les têtes dirigeantes de son parti, l'auteur y chargeait le programme de l'Action démocratique du Québec, participant ainsi à la campagne de peur et de salissage entreprise en réaction à la progression fulgurante de l'ADQ au détriment du Parti québécois. Je tiens immédiatement à préciser à quel point je trouve déplorable qu'un si jeune politicien opte pour une si vieille façon de faire de la politique. La jeunesse québécoise peut faire de la politique autrement qu'en récupérant la démagogie de ses prédécesseurs.

Le programme de l'ADQ propose d'instaurer un système de bons d'éducation en remplacement du système actuel, sous réserve, bien entendu, du respect de la Charte de la langue française. Le système actuel élimine le choix des parents en attribuant le financement rattaché à chaque enfant directement à l'école. L'équipe adéquate propose de donner ce financement directement aux parents sous forme de bons.

Ce ne sera donc plus un fonctionnaire qui dira aux parents où faire instruire leurs enfants. Les parents choisiront. L'école de leur choix, qu'elle soit privée ou publique, échangera ces bons contre le financement public prévu pour l'instruction de leurs enfants.

Pascal Bérubé accuse l'ADQ de vouloir instaurer un système d'éducation à deux vitesses. Pure démagogie! Nous avons déjà un système à deux vitesses à l'heure actuelle! Les gens plus fortunés peuvent faire le choix de l'école privée pour fournir à leurs enfants une éducation d'une qualité indéniablement plus grande que celle offerte par le réseau public. Les plus démunis n'ont pas ce choix... Ils n'ont que l'école du coin, si mauvaise puisse être l'éducation qui y est offerte. Elle est là, la véritable discrimination. C'est le gouvernement lui-même qui la crée.

Mettre les écoles en concurrence les une contre les autres, qu'elles soient privées ou publiques? Hérisse pour M. Bérubé. Mais en dehors des idéaux désuets et bien éloignés de la réalité concrète de la population, il reste que le système d'éducation que nous nous donnons collectivement existe d'abord et avant tout pour les enfants et pour personne d'autre. Or le fait d'accorder actuellement le monopole au système public crée une seule façon d'éduquer que rien n'encourage à la performance. Tous doivent la subir ou payer le privé!

Mettre les écoles en concurrence dans le réseau tant public que privé, c'est favoriser le financement de l'école performante, encourager l'école déficiente à donner le coup de barre qui lui fera regagner la confiance des parents. L'ADQ propose aux Québécois d'innover, de remplacer le vieux système par un autre qui, sans occasionner plus de dépenses, incite véritablement l'école à offrir la meilleure qualité d'enseignement possible.

Il faut voir plus loin. L'école voulant se démarquer des autres, qu'elle soit publique ou privée, sera tentée d'offrir quelque chose de différent. Ceci pourra être un programme axé plus particulièrement sur la langue française, l'activité physique, les arts, l'apprentissage d'une troisième langue... Aux parents de choisir! À l'amélioration générale de la qualité d'enseignement se joint donc la diversification des façons d'apprendre. Les grands gagnants sont, bien entendu, nos enfants. Fini le système unique pour tous, qu'il convienne ou non à votre enfant. Donner aux parents la possibilité de choisir n'est pas tout, encore faut-il leur garantir un véritable choix! Les idéaux d'il y a 30 ans permettent-ils une telle revitalisation de notre enseignement primaire et secondaire?

En s'enfermant dans des dogmes, en refusant de se servir de solutions nouvelles aux problèmes actuels, en refusant même d'admettre l'existence des tares du système instauré jadis, les jeunes péquistes tombent dans le même piège que leurs aînés. Ils se créent des vaches sacrées. Intouchables, peu importe le besoin réel de la population.

La fulgurante progression que connaît actuellement l'Action démocratique du Québec a une explication. L'équipe adéquate et son chef, Mario Dumont, proposent un véritable changement pour le Québec d'aujourd'hui et de demain. Les vieux partis critiquent. Mais qu'offrent-ils? Tourné vers le passé, le Parti québécois n'offrira jamais que les solutions d'hier.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 800 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous prendrons contact avec son auteur.

Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

La position de l'Alliance à propos de l'équité salariale

Le droit de le dire, le devoir de l'entendre

PIERRE ST-GERMAIN, ALAIN MAROIS, NATHALIE MOREL, CHRISTINE LAFORCE, LOUISE CARDIN, MICHEL PRINCE

Membres du conseil d'administration de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal

Pour se faire une opinion éclairée, mieux vaut entendre tous les arguments avant de juger. L'éditorial de Paule des Rivières, publié mercredi sous le titre «*Crise chez les enseignants*», comporte des erreurs sur des faits importants que nous ne pouvons pas passer sous silence.

Mme des Rivières, tout comme Monique Richard et Johanne Fortier, présidentes respectivement de la CSQ et de la FSE, affirment, entre autres, que des renseignements erronés ont été présentés aux enseignants en assemblée générale et dans le bulletin d'information interne de l'Alliance des professeurs et professeurs de Montréal. Les dirigeants syndicaux de l'Alliance sont aussi accusés d'avoir omis de présenter tous les faits relatifs à la proposition gouvernementale sur l'équité salariale.

Ces «erreurs» ou «omissions» concerneraient l'interprétation de l'Alliance en ce qui a trait à la contrepartie exigée par le gouvernement pour accorder aux profs une rémunération à 100 % du rangement 20 de la structure salariale des employés de l'État. Cette contrepartie exigée par le Conseil du trésor et le ministère de l'Éducation consiste, entre autres, à augmenter de 27 heures à 32 heures par semaine le temps de présence obligatoire à l'école.

Durant ces cinq heures supplémentaires à l'école, les enseignants devront accomplir du travail personnel, comme la préparation de cours ou la correction de travaux d'élèves. Ce sont en fait des tâches que les profs ont toujours assumées dans la plus complète autonomie professionnelle, au moment et à l'endroit qui leur convenaient le mieux.

Selon la proposition actuelle, ces tâches, au moins pendant les cinq premières heures, devront être faites à l'école, à des moments que les profs auront certes choisis mais fixés à l'horaire hebdomadaire pour toute l'année et confirmés à leur direction. Or, en ce moment, ce travail est assumé sur une base volontaire et au moment jugé opportun par chacun des enseignants. C'est ce que l'Alliance a toujours dit à ses membres. C'est sur cette base que les dirigeants de l'Alliance concluent qu'il y a une perte d'autonomie professionnelle.

Ceci étant, une fois que les profs auront ajouté à leur horaire hebdomadaire les cinq heures de travail personnel, comment peut-on penser que des directions d'école ne prendront pas les moyens nécessaires pour vérifier s'ils sont bel et bien à leur poste pour effectuer leur travail personnel au moment prévu? Tous les patrons s'assurent de contrôler que leurs employés assument, en temps et lieu, la charge minimale de travail convenue dans une convention collective.

C'est ce que l'Alliance a toujours dit à ses membres, et c'est sur cette base que ses dirigeants ont conclu que les 32 heures minimum à l'école, toutes les semaines, seraient sous le contrôle de la direction.

Par ailleurs, nous n'avons jamais dit ni même prétendu auprès des membres qu'il y aurait une éventuelle augmentation de la tâche éducative. Jamais! Les profs, mieux que quiconque, connaissent la définition de «tâche éducative» (c'est-à-dire en présence d'élèves). Mais quand le plancher de présence obligatoire passe de 27 à 32 heures par semaine, qui peut nier qu'il y ait un effet sur la charge globale de travail des enseignants?

Quelle est l'erreur dans ces trois analyses?

Les membres de l'Alliance ont convenu à 80 % en assemblée générale de rejeter cette offre. Une décision démocratique, prise en toute connaissance de cause, où tous les arguments, favorables et défavorables à l'offre, ont été présentés, où toutes les questions ont été posées et où toutes les réponses ont été données. Ils ont aussi affirmé que l'équité salariale est un droit qui ne peut faire l'objet d'une quelconque négociation.

Pour l'heure, une majorité de syndicats et de profs ont accepté cette proposition gouvernementale. Même si leur point de vue diffère de celui des syndicats dissidents de la recommandation de l'exécutif de la FSE, nous ne croyons pas pour autant qu'ils aient été trompés.

Affirmer que des représentants syndicaux véhiculent des renseignements erronés ou cachent de l'information à leurs membres est une accusation grave. Ces allégations sont sans fondement. Elles reposent uniquement sur un procès d'intention. Elles doivent être retirées dans les plus brefs délais.

L'Alliance n'a jamais caché ses positions. À titre de dirigeants syndicaux, nous avons partagé notre analyse avec nos consœurs et confrères lors

des instances nationales. Nous avons voté contre la recommandation de l'exécutif national d'accepter cette entente de principe. Nous avons également inscrit notre dissidence, comme d'autres syndicats de l'enseignement l'ont fait, face à la décision majoritaire de l'instance nationale, afin de pouvoir présenter à nos membres l'analyse qui soutient notre recommandation de refuser cette proposition gouvernementale.

Nous croyons également en la liberté d'expression et au droit à la dissidence, qui sont des éléments aussi fondamentaux de notre action syndicale que la démocratie. Certains prétendent que l'Alliance est enfermée dans un carcan idéologique qui empêche toute forme d'innovation. Là encore, les faits prouvent le contraire.

L'Alliance n'empêche pas l'innovation pédagogique. Elle s'assure que les nouveaux projets peuvent s'implanter sans que ses membres en portent eux-mêmes tout le fardeau. C'est son devoir. Elle se préoccupe aussi des effets néfastes de toutes les réformes de l'éducation.

Les écoles alternatives primaires, l'école secondaire alternative Le Vitrail, l'école Rosalie-Jetté pour les mères adolescentes, l'école Marie-Anne pour les élèves rattrapés, l'école Édouard-Montpetit pour les sports-études ou son programme «Agir autrement», voire l'implantation conjointe avec la CSDM du Centre de perfectionnement des enseignants sont autant d'exemples de projets pédagogiques novateurs auxquels l'Alliance ne s'est jamais objectée tout en veillant cependant à ce qu'on n'abuse pas de ses membres.

Par ailleurs, les dissidences exprimées par le passé par l'Alliance et une minorité de syndicats de l'enseignement ont permis de dévoiler le projet ministériel d'un diplôme de troisième secondaire ou encore d'éviter que les élèves handicapés fassent les frais d'une hausse de ratios dans une offre patronale finale et globale de règlement de convention collective. Ces mêmes dissidences ont forcé le gouvernement à faire marche arrière dans les mois qui ont suivi. D'autres exemples? L'Alliance a été la première à dénoncer les aberrations du bulletin et de la politique d'évaluation des apprentissages issus de la réforme. Pourquoi les ministres Legault et Simard ont-ils retourné la politique d'évaluation à la planche à dessin? Certaines dissidences d'hier sont aujourd'hui la norme et rallient la majorité.

Une chose est sûre, personne ne réussira à nous faire taire. Ici comme ailleurs.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (littérature), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Rey, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Trudant (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Abrie (secrétaire à la rédaction); Louise-Madeleine Rioux (commissaire); à l'information: Gilles Paré (directeur); à l'information: Hélène Buzzi, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

COMMANDITES

SUITE DE LA PAGE 1

est maintenant une filiale du Groupe Everest, présidé par Claude Boulay. Le Devoir a tenté à quatre reprises de parler à un responsable de l'agence à propos de certains dossiers, mais en vain. Les messages sont directement envoyés à Claude Boulay, assure-t-on.

Tout cela au moment où l'opposition soulève de plus en plus de cas en apparence douteuse à la Chambre des communes. Le Bloc québécois a ainsi révélé que la GRC avait touché une commandite de 1,2 million de dollars pour la célébration de ses 125 ans, permettant ainsi à la firme Gosselin Communication Stratégique de toucher une commission de 12 %. «Est-ce que le ministre n'est pas absolument ridicule quand il considère qu'il a besoin d'un intermédiaire à commission pour verser de l'argent à la GRC pour ses célébrations?», a demandé le député Michel Gauthier.

Le Bloc a aussi soulevé le cas du Grand Prix de Montréal, dont les commandites auraient permis à la firme Armada de toucher des commissions totalisant 355 000 \$ depuis 1998. Or le Bloc rapporte que le président du Grand Prix, Normand Legault, aurait déclaré sur les ondes de CKAC qu'il «transige avec les fonctionnaires». Pourquoi, alors, payer des intermédiaires?

«Je considère sérieusement la possibilité d'éliminer la relation avec les agences et de procéder, au cours des prochaines années, sur la base d'une administration directe par le gouvernement», a répondu en Chambre le ministre des Travaux publics, Ralph Goodale. À son bureau, on ajoutait que depuis deux ans, le ministère a resserré la gestion du programme en assurant une supervision interne des dossiers.

Groupaction rayé de la liste

Par ailleurs, la firme Groupaction ne pourra plus obtenir de nouveau contrat du gouvernement fédéral, a annoncé le ministre. La firme montréalaise avait encaissé 1,6 million pour fournir trois rapports similaires sur les possibilités de commandites au Québec. Un rapport manque toujours à l'appel. La GRC a ouvert une enquête criminelle dans ce dossier. De même, toute nouvelle firme qui serait sous enquête sera rayée de la liste des futurs partenaires d'Ottawa, a dit M. Goodale.

Y a-t-il des risques que le gouvernement soit poursuivi pour cette décision? C'est possible, a reconnu M. Goodale. «Mais je dois aussi garder l'intérêt public à l'esprit», a-t-il expliqué.

Le programme de commandites du gouvernement fédéral, d'environ 40 millions par année, fait actuellement l'objet d'un moratoire en attendant que le ministère termine la révision interne de tous ses dossiers.

Vingt cas d'intoxication au bacille *E. coli*

(PC) — Une vingtaine de personnes de cinq régions du Québec sont allées voir leur médecin depuis le 15 mai pour une intoxication alimentaire à la bactérie *E. coli*, pour laquelle certaines ont été hospitalisées. Selon Danielle Ramsay, du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, les cas répertoriés l'ont été à Montréal, dans les Laurentides, à Québec, au Saguenay-Lac-Saint-Jean et en Montérégie. Ce chiffre de 20 personnes peut en cacher un plus gros si on tient compte du fait qu'en général, seulement 3 % des gens aux prises avec une intoxication alimentaire consultent un médecin. «Dans bien des cas, les gens consultent en raison de la présence de sang dans les selles», a précisé Mme Ramsay. La même souche bactérienne provenant probablement de bœuf haché mangé cru a causé des ennuis de santé à des gens en Colombie-Britannique, en Alberta et possiblement en Saskatchewan, selon l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place des Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut à l'occasion mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser nos lecteurs. Si vous souhaitez ne pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MÉDECINS

SUITE DE LA PAGE 1

à l'étranger. «On n'est pas obligés de créer un dinosaure pour aller chercher trois ou quatre gars à l'extérieur», a d'entrée de jeu lancé le coloré président du Collège des médecins, Yves Lamontagne. «Avec seulement deux ou trois fonctionnaires, on peut faire beaucoup de bon démarchage.»

M. Lamontagne estime que la pénurie de médecins est davantage liée à des manques importants au chapitre du financement de la santé et de l'organisation du travail. Plus de 150 médecins ont été recrutés à l'étranger par le Québec de 1998 à 2000, a-t-il souligné.

Le Collège des médecins calcule qu'il manque 1000 médecins au Québec en ce moment, environ 600 de plus que ce que croit le ministre d'État François Legault. Le regroupement n'est pas fermé à l'idée de recruter à l'étranger, a affirmé M. Lamontagne en servant toutefois une sévère mise en garde au ministre Levine.

«Vous ne voulez pas de médecine à deux vitesses; nous, on ne veut pas de médecins à deux niveaux. C'est une question de standards à respecter. Pour ne prendre qu'un exemple, je ne crois pas que les diplômés de Port-au-Prince puissent être comparés à ceux de Harvard.»

Le président du Collège des médecins a ajouté que ce ne sont pas que la formation et l'expérience des médecins qui diffèrent entre les pays mais aussi, parfois, la culture. Selon lui, même la loi de l'immigration québécoise empêche les médecins de venir s'installer au Québec, et ce, sans parler de la langue française. «Ça nous limite aussi», a dit M. Lamontagne. En Ontario, ils reçoivent beaucoup de médecins sud-africains très qualifiés. Évidemment, ce sont des anglophones.»

Autre pomme de discorde à avaler entre le ministre Levine et le président du Collège: les médecins à la retraite. Le ministre délégué à la Santé se dit en faveur d'une plus grande ouverture aux médecins retraités qui veulent reprendre du service, «ne serait-ce que quelques heures par semaine».

David Levine dit d'ailleurs avoir rencontré un tel médecin qui œuvre bénévolement quelques heures par semaine dans la circonscription de Berthier, où le ministre mène actuellement une campagne électorale.

«Je ne peux pas passer à côté des lois», a de son côté sou-

tenu M. Lamontagne. Il a indiqué que le Collège est le premier blâmé s'il permet à un médecin de faire des prescriptions alors que le Code des professions l'en empêche lorsque le professionnel de la santé est à la retraite. C'est un problème d'assurance-responsabilité, qu'il s'engage toutefois à régler. «On va leur arranger ça, a confié M. Lamontagne. On va créer une nouvelle classe probablement pour ces gens-là [les médecins à la retraite].»

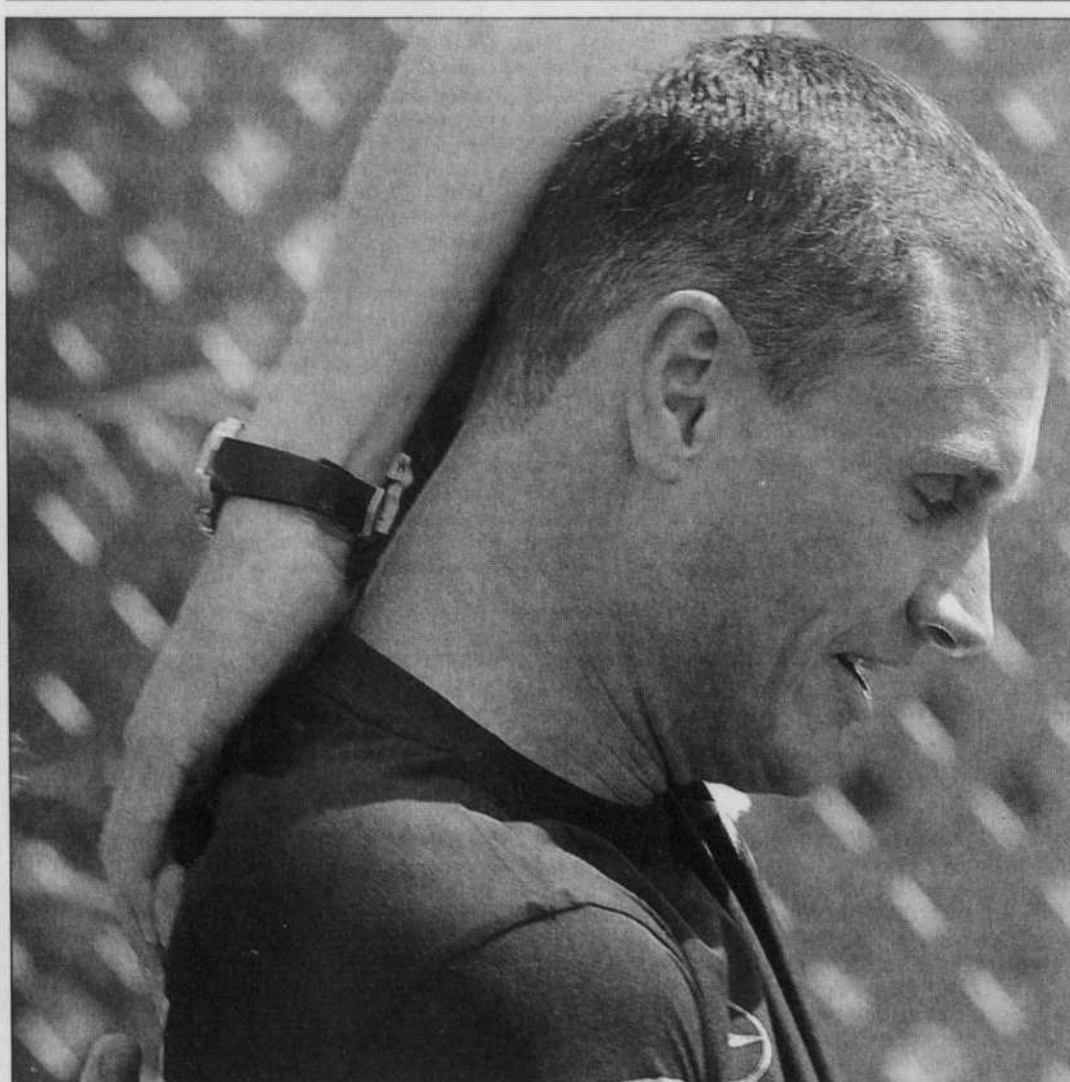
Dans un tout premier temps, cependant, le ministre Levine compte redistribuer localement et régionalement les effectifs médicaux sur le territoire. «Il faut autant que possible redistribuer la pénurie en un certain sens», a expliqué le ministre. Des rencontres de groupe avec les médecins seront organisées, mais les solutions rapides restent fort peu nombreuses, a-t-il convenu.

Selon un récent rapport de l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), 22 % de la pénurie de médecins au pays est attribuable au nombre réduit de médecins étrangers entrant au pays et 17 % au nombre croissant de médecins ayant pris leur retraite.

L'an dernier en Ontario, pour contrer ce déficit, le ministère de la Santé a annoncé la mise en route d'un nouveau programme destiné à évaluer et à former des médecins étrangers entièrement qualifiés en vue de leur permettre d'exercer dans cette province. Ce programme permettra aux collectivités mal desservies de recevoir jusqu'à 40 nouveaux médecins chaque année. Ainsi, 90 médecins formés à l'étranger commencent à exercer chaque année dans la province, comparativement à 36 en l'an 2000.

Le président du Collège des médecins du Québec estime que le gouvernement ne pourra pas miser sur un seul remède. C'est un problème complexe où tout s'imbrique et où, a-t-il souligné, le rapport Clair recèle encore quelques réponses qui pourraient encore être mises en avant. Mais il y a pire, a-t-il dit: la pénurie devient rapidement un problème mondial. «Comme je le dis souvent, il faut sortir la politique de la santé. Tous les pays qui vivent des pénuries sont ceux où les gouvernements avaient contingenté dans les facultés de médecine. Tirez maintenant vos propres conclusions.»

Avec la collaboration d'Isabelle Paré



David Coulthard a pris quelques moments de détente hier, les derniers avant la compétition qui commence aujourd'hui.

F1

SUITE DE LA PAGE 1

aide à réduire les impacts négatifs liés à l'utilisation de l'automobile. Mais il faut comprendre aussi, poursuit-il, que l'automobile est l'un des principaux responsables du smog, auquel on attribue la mort prématurée d'environ 2000 personnes annuellement dans le corridor urbain allant de Québec à Gatineau.

Quant à la pollution sonore que génèrent les bolides, le professeur à l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal Tony Leroux avertit qu'elle ne vaudra pas la suite à la grande majorité des spectateurs présents sur le site qu'un bourdonnement passager. Elle pourrait toutefois causer de légères pertes d'audition permanentes chez un petit nombre d'entre eux.

«On a toujours rattaché au bruit une signification de puissance, explique-t-il. Au point même où certains appareils, comme des aspirateurs, ont délibérément été gardés bruyants parce que les consommateurs avaient tendance à les croire plus puissants. Ce n'est pas étonnant alors que la Formule 1 nous apparaisse tellement impressionnante.»

D'autant plus, dit-il, que, passé un certain seuil, le bruit n'est plus seulement perçu par l'oreille mais par tout le corps, comme le savent tous ceux qui ont fréquenté les discothèques, augmentant d'autant l'expérience sensorielle. Décodé comme un signe de danger, le bruit amène également un surplus d'adrénaline, ce qui provoque l'augmentation du rythme cardiaque et un afflux sanguin au muscle et au cerveau.

Fidèle à ses habitudes, Léo-Paul Lauzon s'avère le

plus critique, notamment en ce qui a trait à l'espace médiatique accordé à cet événement devenu le lieu de rencontre des gens riches et célèbres. «Je m'excuse de le dire comme ça, mais ça me met carrément le feu au cul de voir tous ces cahiers spéciaux dans nos "grands quotidiens" alors qu'ils n'accordent souvent que des entrefilets à des nouvelles qui touchent des problèmes sociaux majeurs», s'exclame le titulaire de la chaire d'études socioéconomiques de l'Université du Québec à Montréal.

La situation lui apparaît d'autant plus choquante qu'il dit fortement douter de l'intérêt que peut avoir «le monde ordinaire [des quartiers montréalais] de Pointe-Saint-Charles ou d'Hochelaga-Matoune» pour l'événement. «Je suis convaincu que, si on leur demandait qui sont David Coulthard ou Juan Pablo Montoya, on en trouverait plein pour nous dire que ce sont des chanteurs.»

À l'image d'autres sports professionnels, comme le baseball, le hockey ou le tennis, il estime que la Formule 1 offre une bonne illustration de ce que nous réserve le néolibéralisme: «une compétition qui ne se déroule que dans quelques grandes villes du monde et qui ne profite qu'à un petit nombre de personnes qui s'enrichissent en se foutant éperdument de ce qui arrive aux autres.»

Bien forcé de reconnaître l'apparente popularité de l'événement, il n'y voit qu'un autre signe de l'aliénation collective québécoise. «Je me trompe peut-être, conclut-il, mais il me semble que c'était différent dans les années 70. Le sport prenait moins de place, les athlètes professionnels étaient moins suffisants et on débattait un peu plus des vraies questions.»

BREVETS

SUITE DE LA PAGE 1

pour que la Loi sur les brevets soit modifiée de telle sorte qu'«aucun brevet ne soit accordé sur des corps humains à quelque étape que ce soit de leur développement».

Parmi les dispositions proposées, l'une d'elles concède «aux agriculteurs le droit de conserver et de replanter des graines provenant de plantes brevetées ou de reproduire des animaux brevetés».

Une autre mettrait «à l'abri de poursuites pour violation de brevet les [agriculteurs] innocents dont les champs auraient été contaminés par une dissémination accidentelle de graines brevetées». Une situation à laquelle ont été confrontés certains producteurs de canola de l'Ouest canadien qui ont dû se défendre devant le géant Monsanto, détenteur de brevets sur de multiples semences transgéniques.

Mais l'exception la plus chère à la présidente est celle concernant l'utilisation d'une «invention» brevetée à des fins expérimentales, étant donné que maints scientifiques dont le travail repose sur des séquences d'ADN, des lignées cellulaires ou des animaux ayant été brevetés ont dû abandonner des pans de leur recherche ou cacher les résultats qu'ils avaient obtenus par crainte d'être poursuivis par les détenteurs de ces brevets.

Comme cela a cours en Europe, le CCCB recommande donc qu'«il n'y ait pas violation de brevet lorsqu'un chercheur se sert d'un procédé ou d'un produit breveté pour effectuer des expérimentations» qui feront avancer les connaissances et pourront conduire à la création de nouvelles innovations susceptibles d'améliorer notamment la santé des citoyens.

S'inspirant toujours des Européens, le CCCB presse aussi le gouvernement canadien d'inclure dans la loi «une procédure permettant de contester la délivrance d'un brevet». «Tout citoyen préoccupé par les enjeux sociaux et éthiques soulevés par un certain brevet pourrait se prévaloir de cette procédure d'opposition à moins qu'il ne s'agisse de contestations frivoles», précise Mme Knoppers.

Par ailleurs, le CCCB encourage fortement le gouvernement à élaborer des politiques exigeant que «les bienfaits découlant de la recherche médicale et pharmaceutique basée sur du matériel génétique humain soient partagés avec les groupes qui ont fourni ce matériel». De même, on souhaite que soient conclues des ententes de partage entre les utilisateurs de ressources génétiques végétales et animales et les collectivités traditionnelles qui les exploitaient depuis longtemps.

«Un pourcentage des profits tirés de l'exploitation de ces brevets pourrait être alloué aux infrastructures de santé, par exemple, suggère la juriste Knoppers. Les retours pourraient être adaptés aux besoins de chaque pays.»

Richard Gold, juriste et spécialiste de la propriété intellectuelle à la faculté de droit de l'université McGill, accorde son appui à l'ensemble des recommandations formulées par le CCCB. Il admet que la brevetabilité des formes de vie supérieures comme les plantes et les animaux est inévitable compte tenu que cette pratique est désormais répandue parmi les pays industrialisés.

Il salue particulièrement les dispositions prévues pour protéger les agriculteurs et les chercheurs. Il déplore seulement que le conseil n'ait pas prévu une clause qui interdirait l'octroi de brevet si la commercialisation du contenu de celui-ci contrevient à l'ordre public et aux valeurs morales, comme c'est le cas pour le clonage humain à des fins de reproduction, par exemple.

Reid dénonce la mauvaise foi entourant l'accès à l'information

LOUISE ELLIOTT
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des cas flagrants d'obstruction et de tromperie de la part de hauts fonctionnaires ainsi que de troublantes directives du gouvernement ont encore érodé le droit de savoir des Canadiens, a souligné hier le commissaire à l'information.

Dans son rapport pour 2001, John Reid révèle que des mandarins fédéraux ont, à au moins deux occasions, fourvoyé et menacé des gens qui recouraient à la loi d'accès à l'information.

«La fragilité du droit à l'information est illustrée par le mépris qu'ont subi des requérants de la part de certains hauts fonctionnaires du gouvernement du Canada», peut-on lire dans ce rapport de 150 pages.

Un ancien sous-ministre des Pêches et Océans a envoyé une lettre de menaces à un requérant dont il avait appris l'identité d'une source inconnue, rapporte le commissaire. Le sous-ministre Bill Rowat a ensuite refusé de fournir le nom de cette source à M. Reid, qui l'a cité pour outrage. Le haut fonctionnaire a ensuite prétendu avoir oublié qui était cette personne.

L'autre cas de menaces concerne des hiérarques de l'ancien ministre des Finances, Paul Martin, qui ont déjà reçu une réprimande de M. Reid.

Le commissaire a en effet conclu que ces hauts fonctionnaires avaient commis des «erreurs de jugement» et répondu de manière «sciemment trompeuse», en 1999, afin de retenir des documents ayant trait au scandale du sang contaminé.

Ces «histoires d'horreur» révèlent une culture de résistance à la loi d'accès à l'information aux niveaux supérieurs de l'État, a confié en entrevue le commissaire Reid. «Leur motivation, je crois, est de garder la main haute sur une énorme quantité d'information, et cette motivation vient du sommet de la fonction publique ainsi que de certains ministres.»

La loi d'accès à l'information est utilisée par des journalistes, des gens d'affaires, des chercheurs et des particuliers pour découvrir des détails de l'activité gouvernementale.

Restaurant Gutenberg – cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + steak d'espadon grille aux poivrons et à la coriandre + dessert • 18\$

► **CE SOIR:** Souper au son du Duo Jazz Gutenberg

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com